



**HAL**  
open science

## La famille Hubert en Mayenne

Aurélie Terraz

► **To cite this version:**

| Aurélie Terraz. La famille Hubert en Mayenne. Histoire. 2020. dumas-03120066

**HAL Id: dumas-03120066**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03120066>**

Submitted on 25 Jan 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# La famille HUBERT en Mayenne



Aurélie TERRAZ

Sous la direction de **Stéphane COSSON**

<b>1</b>	<b><i>Le village de Cossé-en-Champagne</i></b> .....	<b>8</b>
1.1	La géographie physique .....	8
1.2	La toponymie .....	9
1.3	Le climat .....	9
1.4	L'agriculture.....	9
1.5	Institutions religieuses et monuments remarquables.....	10
1.6	L'industrie et le commerce.....	10
1.7	La démographie .....	11
1.8	La « petite » histoire de Cossé.....	12
1.9	La « grande » histoire de Cossé .....	13
1.9.1	La Première guerre mondiale.....	13
1.9.2	La Seconde guerre mondiale .....	13
1.10	La commune aujourd'hui .....	14
1.11	Le blason de Cossé-en-Champagne .....	15
1.12	Cossé-en-Champagne au XIXème siècle.....	15
<b>2</b>	<b><i>Le couple principal François Jean HUBER et Adèle Louise CHALOPIN</i></b> .....	<b>20</b>
2.1	Anthroponymie .....	20
2.2	Le mariage le 29 septembre 1828.....	21
2.2.1	L'acte de mariage .....	21
2.3	Le contrat de mariage .....	23
2.3.1	Le régime matrimonial : la communauté .....	23
2.3.2	La dot.....	23
2.3.3	La succession .....	24
2.3.4	Les signataires .....	24
2.4	L'époux.....	25
2.4.1	L'acte de naissance.....	25
2.4.2	Le registre militaire.....	26
2.4.3	Les recensements .....	26
2.4.4	Le patrimoine .....	28
2.4.5	Le citoyen .....	31
2.4.6	Le menuisier .....	33
<b>3</b>	<b><i>La famille</i></b> .....	<b>35</b>
3.1	Les enfants du couple .....	35
3.1.1	Adelle Marie .....	35
3.1.2	Victoire Emilie .....	36
3.1.3	François .....	36
3.1.4	Clémentine Aimée .....	37
3.1.5	Eugène Adolphe .....	37
3.1.6	Ernestine Honorine.....	37
3.1.7	Adolphe Auguste .....	38
3.2	Les frères et sœurs de François Jean HUBERT .....	38
3.2.1	Alexis Frédéric .....	39
3.2.2	Virginie Marie Perrine .....	39
3.2.3	Félicité Magdelaine .....	39

3.2.4	Julienne .....	39
3.2.5	Prosper Alexis .....	40
3.2.6	Auguste Frédéric .....	40
3.2.7	Eugène .....	40
<b>3.3</b>	<b>La fratrie d'Adèle Louise Marie CHALOPIN .....</b>	<b>40</b>
<b>4</b>	<b><i>Le décès du couple .....</i></b>	<b>41</b>
<b>5</b>	<b><i>Les petits-enfants du couple.....</i></b>	<b>43</b>
<b>5.1</b>	<b>Enfants du couple Adelle Marie HUBERT et Constant Amédée BARBIN.....</b>	<b>43</b>
5.1.1	Adèle Constance Jeanne BARBIN .....	43
5.1.2	Les jumeaux.....	43
<b>5.2</b>	<b>Enfants du couple Victoire Emilie HUBERT et Almire Benoît RICHARD .....</b>	<b>44</b>
5.2.1	Victoire Adèle Valérie RICHARD .....	44
5.2.2	Eugénie Marie Denise RICHARD .....	44
<b>5.3</b>	<b>Enfant du couple Victorine Félicité BOUCHER et Eugène Adolphe HUBERT .....</b>	<b>44</b>
5.3.1	Georges Pascal HUBERT .....	44
<b>5.4</b>	<b>Enfants du couple François HUBERT et Sophie NOURRISSON .....</b>	<b>45</b>
5.4.1	Camille Adolphe HUBERT .....	45
5.4.2	Clodomir Félix HUBERT.....	45
5.4.3	Anatole Victor HUBERT.....	46
5.4.4	Adelina Sophie HUBERT.....	49
5.4.5	Léa Félicie HUBERT .....	50
<b>6</b>	<b><i>Les ascendants de François Jean HUBER.....</i></b>	<b>50</b>
<b>6.1</b>	<b>Les parents, oncles et tantes de François Jean HUBERT .....</b>	<b>50</b>
6.1.1	Les parents .....	50
6.1.2	Les oncles et tantes paternels de François Jean.....	52
<b>6.2</b>	<b>Les ascendants de François Jean HUBERT, 2<sup>ème</sup> génération .....</b>	<b>53</b>
6.2.1	La naissance et le mariage du couple Jean HUBERT et Marie LANDEAU .....	53
6.2.2	Le décès de Jean HUBERT et Marie LANDEAU.....	54
6.2.3	Les collatéraux de Jean HUBERT et Marie LANDEAU .....	54
<b>6.3</b>	<b>Les ascendants de François Jean HUBERT, 3<sup>ème</sup> génération .....</b>	<b>55</b>
6.3.1	Le couple Mathurin HUBERT et Julienne ESNAYS.....	55
6.3.2	Les collatéraux de Mathurin HUBERT .....	57
6.3.3	Les collatéraux de Julienne ESNAY .....	57
<b>7</b>	<b><i>Annexes.....</i></b>	<b>60</b>
<b>8</b>	<b><i>Bibliographie .....</i></b>	<b>68</b>

## Remerciements

Avant d'entamer la rédaction de ce mémoire, il est indispensable de remercier plusieurs personnes qui m'ont soutenue de manières diverses. Tout d'abord, M Stéphane COSSON qui a su transmettre sa passion de la généalogie au travers de ses cours mais aussi divulgué des pistes et aides précieuses pour débloquer des recherches.

Je tiens également à remercier l'ensemble des enseignants de ce Diplôme universitaire avec une pensée toute particulière pour Mme Valérie LAFAGE qui a su me mettre le pied à l'étrier en paléographie, ce qui fut fort utile pour la rédaction de ce mémoire.

Je remercie aussi le personnel des Archives départementales de la Mayenne (AD53), aussi bien en salle de lecture que par mail qui ont su être d'une grande patience face à mon inexpérience et à mes nombreuses sollicitations.

Enfin, ma reconnaissance s'adresse à ma famille qui m'a laissée suivre ce DU en présentiel à Nîmes, plus particulièrement à mon mari qui m'a énormément soutenue et plus d'une fois remotivée et encouragée.

## Introduction

« Les vivants ne peuvent rien apprendre aux morts; les morts, au contraire, instruisent les vivants. ». Cette citation de François René de Chateaubriand dans *Mémoires d'outre-tombe* illustre le lien qu'il peut y avoir entre l'histoire des familles et la généalogie. Lorsque l'on s'intéresse aux recherches généalogiques, il serait tellement intéressant de questionner nos ancêtres décédés.

Nos racines et la recherche de nos racines nous permettent de nous ancrer dans le présent et d'envisager sereinement notre futur.

Ce mémoire a été l'occasion pour moi de me pencher sur mes racines et d'entrevoir le mode de vie de mes ancêtres au travers de prérequis formulés par M. Stéphane COSSON. Il s'agissait de :

- présenter un couple en lien filial ou non avec l'étudiante que je suis. Ce couple devait s'être marié entre 1833 et 1842. Nous verrons que j'ai dérogé à cette condition,
- retracer la généalogie de ce couple en ascendance de trois générations et de trouver les frères et sœurs d'une lignée a minima et en descendance leurs enfants et petits-enfants,
- présenter le village dont ils sont originaires
- mettre en avant le résultat de mes recherches via divers documents issus pour l'essentiel d'archives départementales : états civils, archives religieuses, militaires, notariales, successorales, cadastrales, hypothécaires, électorales ou de recensement.

J'ai choisi de travailler sur « mon couple » principal comme j'ai souvent tendance à les nommer tant ces époux me sont devenus familiers : François Jean HUBER et Adèle Louise Marie CHALOPIN.

Ils sont tous les deux originaires d'un même village, Cossé-en-Champagne, en Mayenne.

Pourquoi ai-je choisi de consacrer mon mémoire à ce couple ?

Avant le début de ce Diplôme universitaire, j'ignorais totalement les racines de ma famille au-delà de la 3<sup>ème</sup> génération et je pensais qu'elles étaient parisiennes depuis fort longtemps. J'ai choisi la branche paternelle car j'avais le désir de partager mes recherches avec mon père, ma tante, mon propre frère et mes cousins/cousines alors que ma branche proche maternelle est malheureusement déjà éteinte.

J'ai fait immédiatement face à plusieurs écueils, passée la 3<sup>ème</sup> génération, ma famille n'étant pas établie en région parisienne. Cette donnée ne fut pas anodine en raison de la crise sanitaire du Covid-19 que nous avons traversée et des difficultés à me rendre aux Archives départementales de la Mayenne. La seconde problématique à laquelle je me suis retrouvée confrontée concerne la date du mariage de mon couple principal, le 29 septembre 1828, c'est-à-dire cinq années avant la fourchette de dates imposée. Néanmoins, M. COSSON, après questionnement, a levé cet obstacle et validé mon souhait. Enfin, j'ai été immédiatement confrontée aux errements de la mémoire familiale qui n'avait que des informations très parcellaires sur les dates et lieux de décès de certains de mes ancêtres qu'ils avaient connus, certes dans leur enfance et dont peu d'éléments avaient traversé les années.

J'ai rapidement été happée par l'envie d'en connaître davantage sur cette famille si proche et si lointaine. Ma mère, peu de temps avant son décès, m'avait fait part de l'importance de la

« transmission » à ses yeux, notion impalpable pour moi jusqu'à ce DU. A mon tour de transmettre notamment à mes enfants.

J'aurais aimé aller beaucoup plus loin dans l'étude globale de ma famille, à l'image d'Alain CORBIN<sup>1</sup> qui, dans son récit historique « Le monde retrouvé de Louis-François PINAGOT », retrace de manière détaillée la vie au XIX<sup>ème</sup> siècle d'un sabotier totalement inconnu. Le manque de temps, la poursuite de mon activité professionnelle et la crise sanitaire ne m'ont pas permis d'approfondir mes recherches autant que je l'aurais souhaité.

Néanmoins, grâce aux archives en ligne, j'ai pu amorcer le début d'un dépouillement généalogique pour le village de Cossé-en-Champagne au XIX<sup>ème</sup> siècle que le lecteur trouvera en fin de mémoire.

### ***Parti pris***

J'ai choisi de rédiger ce mémoire à la première personne car en tant que narrateur, j'estime appartenir pleinement à cette histoire familiale, bien que je n'en sois pas le personnage central ; j'en suis le témoin éloigné.

Par convention, l'ensemble des noms de famille cité dans le mémoire sera écrit en majuscule afin de limiter toute confusion notamment entre le patronyme HUBERT et le prénom Hubert, tombé en désuétude depuis le milieu des années 1970<sup>2</sup>.

En plus des sources indiquées par M. COSSON, d'autres sources ont été utilisées pour la rédaction de ce mémoire, aussi bien bibliographiques que numériques voire familiales dans certains cas. Il en sera fait mention sous forme de notes de bas de page ou dans les annexes pour les documents les plus importants.

Enfin, différentes matières enseignées au cours de ce DU « Généalogie et Histoire des Familles » m'ont été très utiles comme la paléographie afin d'assurer une bonne lecture des actes trouvés, l'histoire du droit ou l'histoire sociale me permettant de contextualiser différents événements ou périodes notamment en termes de démographie. L'onomastique et plus particulièrement l'anthroponymie m'ont permis de retrouver l'origine du patronyme étudié.

Ce mémoire est composé de cinq parties principales. Dans un premier temps, l'histoire du village sera retracée sur une période s'étendant du XVI<sup>ème</sup> siècle à nos jours accompagné d'un dépouillement des actes d'état civil de Cossé-en-Champagne au XIX<sup>ème</sup> siècle. Puis un focus tout particulier sera accordé au couple principal. Une troisième partie sera consacrée à leurs descendants, c'est-à-dire les enfants et les petits enfants du couple principal. Ensuite, nous nous pencheront sur leurs ascendants sur trois générations.

Très peu d'abréviations seront utilisées hormis AD pour Archives départementales car ce terme reviendra de manière récurrente tout au long de ce mémoire. Si d'aventure le recours à d'autres devaient intervenir, elles seraient explicitées en note de bas de page ainsi que les sources des documents cités.

### ***Engagement de non-plagiat***

« Je, soussignée Aurélie TERRAZ, certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntés à la littérature sont soit exactement recopiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique

---

<sup>1</sup> Le monde retrouvé de Louis-François PINAGOT, Alain CORBIN, éd Flammarion, 1998

<sup>2</sup> INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3532172> (consulté le 22/06/2020)

en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié. »

# 1 Le village de Cossé-en-Champagne



La famille HUBERT s'est implantée durant environ un siècle, le XIXème, dans ce village du bocage de la Mayenne pratiquement enclavé dans le département voisin de la Sarthe. Il est possible d'utiliser ici la notion de départements tels qu'ils sont délimités aujourd'hui car ils ont été institués par décret du 22 décembre 1789 pris par l'Assemblée constituante de 1789 et effectifs à partir du 4 mars 1790.

Les informations concernant le village reposent sur trois ouvrages : par ordre chronologique de publication, il s'agit d'une *Monographie* ordonnée par le préfet de la Mayenne à tous les instituteurs du département en 1899,

du *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*, publié de 1900 à 1910 par l'Abbé ANGOT<sup>3</sup> et de l'ouvrage plus contemporain de Marie-Thérèse BYRAM, *Cossé-en-Champagne : Vie quotidienne et moments historiques dans un village du Maine 1900-1950*.

En raison des objets qui ont pu être trouvés à la suite de travaux agricoles, notamment de belles haches polies, une présence humaine à Cossé semble avérée depuis le néolithique.

## 1.1 La géographie physique

La commune aujourd'hui s'étend sur une superficie cadastrée en 1834 et toujours identique à ce jour de 2088 ha. « *Fonds médiocre, écrit Miromesnil (en 1696), de 450 arpents, savoir : 300 en terres labourables, 70 en prés, 80 en landes et en bois, 14 métairies.* »

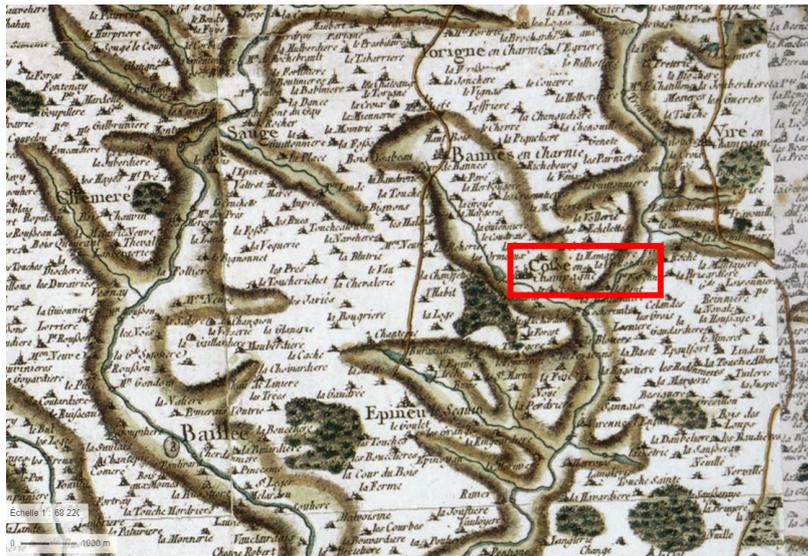
Son altitude varie entre 47 et 101 m.

La commune appartient au canton de Meslay-du-Maine en Mayenne et est située à 40 km de Laval, sa préfecture. Elle est limitrophe à l'Est et au Sud-Est de la commune de Viré-en-Champagne, située dans le département de la Sarthe, la rivière Le Treulon en marquant la frontière. Cette unique rivière de la commune traverse l'étang de Cossé et trois petits ruisseaux s'y jettent. La limite Sud est formée par un vieux chemin dont il ne subsiste plus que des tronçons.

Aujourd'hui, il existe un chemin de grande communication pour Avesse à 7 km à l'Est, Chémeré-le-Roi à 9 km à l'Ouest, Épineux-le-Séguin à 4 km au Sud et Bannes à 3 km au Nord-Ouest.

---

<sup>3</sup> Dictionnaire de l'Abbé ANGOT, disponible en ligne sur le site des archives départementales de la Mayenne. Les tomes I et IV font référence à la commune de Cossé-en-Champagne



Carte de Cassini consultée sur Géoportail (25/06/20)

La plus grande partie de la commune repose sur un sol calcaire. On y trouve également quelques pierres schisteuses ou de l'antracite dont des mines ont été exploitées durant tout le XIX<sup>ème</sup> siècle. Les concessions étaient données par ordonnances royales, la plus ancienne que j'ai pu retracer datait de 1822<sup>4</sup>.

## 1.2 La toponymie

Selon le *Dictionnaire* de l'Abbé ANGOT, le nom de Cocceio apparaît dès le XIII<sup>ème</sup> siècle. Au XVI<sup>ème</sup>, il note que le village prend le nom la paroisse de Notre-Dame de Cosséen-Champagne. Sur la cartographie dressée par CASSINI au milieu du XVIII<sup>ème</sup>, le nom de « en-Champagne » figure ; il ne sera néanmoins officialisé qu'en 1801. Le terme « champagne » signifie « pays-plat »<sup>5</sup> et la faible déclivité de la commune renforce cette idée, il s'applique à un paysage plat, ouvert et propice à la culture.

## 1.3 Le climat

A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'instituteur de Cossé ayant rédigé la monographie<sup>6</sup>, indique que « La température est saine et douce », de forts vents de Nord et d'Est soufflent car il n'y a pas de protections naturelles de type forêt ou montagne, pas d'autre aspérité climatique : pluie et neige peu abondantes, pas d'orage violent.

## 1.4 L'agriculture

La vigne a été abondante à la fin du XVI<sup>ème</sup> et semble avoir totalement disparu à la fin du XVIII<sup>ème</sup>. Les données figurant dans la monographie ne stipulent d'ailleurs aucune vigne. En 1899, les terres agricoles se répartissaient de la manière suivante : céréales 55% (froment, orge, avoine), prairies artificielles 42% (trèfle, luzerne, sainfoin), pommes de terre et betteraves fourragères 3%. Le prix des céréales étant fluctuant et plutôt à la baisse en cette fin de siècle, les paysans vivaient davantage grâce à l'élevage du bétail. Plus de 2000 têtes, principalement des vaches, taureaux et veaux se trouvaient dans les fermes du village. 52 ruches en activité sont mentionnées pour une production annuelle d'environ 150 kg de miel et 22 kg de cire, se

<sup>4</sup> Affiches judiciaires du Mans de 1839, p 508.

<sup>5</sup> Les noms de lieux en France, André PEGORIER, ed IGN 2006, p120.

<sup>6</sup> AD53 - MS80 07/07

revendant respectivement 1,20 et 3,50 francs du kilo. Ces ruches devaient procurer un revenu d'appoint pour plusieurs foyers.

Ce village semble donc pouvoir être autonome d'un point de vue agricole.

Les salaires agricoles journaliers étaient estimés à 2 francs pour les hommes pour 10 à 13 heures de travail quotidien et entre 60 centimes et 1 franc pour les femmes<sup>7</sup>. A titre d'information, en 1900, un kilo de pain valait environ 30 centimes.

### 1.5 Institutions religieuses et monuments remarquables

L'Abbé ANGOT, s'est tout particulièrement appliqué à retracer l'histoire des paroisses de la commune : « Paroisse, anciennement de l'archidiaconé de Sablé et du doyenné de Brûlon, de l'élection de la Flèche, du ressort judiciaire de Laval et de Sainte-Suzanne, du grenier à sel de Sainte-Suzanne ; — du district d'Évron et du canton de Chémeré en 1790 ; — de la Mission de Sablé, en 1797, érigée en succursale par décret du 5 nivôse an XIII, de l'archiprêtre de Saint-Vénérand de Laval et du doyenné de Meslay. » Il a également dressé la liste détaillée des curés qui se sont succédé de 1440 à 1898 (que j'épargnerai au lecteur). Je mentionnerai toutefois plus bas un fait divers ayant ébranlé la commune, lié à son curé durant la Révolution française.



Le monument le plus remarquable de Cossé-en-Champagne est l'église romane Notre-Dame, datant du XII<sup>ème</sup> siècle, qui possède des peintures murales bichromes du XV<sup>ème</sup> siècle dignes d'intérêt, et ont été répertoriées et étudiées<sup>8</sup>. Elles ont été découvertes en 1989 lors de sondage des murs d'une des chapelles et restaurées en 2004. On y recense divers personnages dont la Vierge ainsi que des anges musiciens, un évêque et un cardinal. Cette église est dédiée à la Vierge Marie, mais elle est aussi dite de Saint Blaise, en raison du culte local dont ce saint fait l'objet grâce à la présence de ses reliques dans l'église, qui auraient été rapportées par les seigneurs locaux ayant participé aux croisades.

La Saint Blaise est célébrée par une fête conviviale le premier dimanche de février. Cette tradition a été reprise en 2006 après

être tombée en désuétude durant plusieurs décades.

De tout temps, la messe dominicale rassemble les paroissiens. Cela permet aux femmes de rompre leur isolement quotidien, aux hommes de profiter de se rendre dans le bourg pour faire réparer des outils après la messe et pour tous d'écouter les communications de la mairie qui font suite aux messages religieux.

C'est l'occasion pour les paroissiens de porter leurs plus beaux habits et de faire des dons d'argent ou en nature à l'Eglise. Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, le curé allait encore glaner de ferme en ferme un boisseau de blé ou un repas, indique Marie-Thérèse BYRAM dans son ouvrage.

### 1.6 L'industrie et le commerce

L'industrie ne s'est que très peu développée à Cossé-en-Champagne, la monographie fait mention d'une carrière de marbre noir et de l'exploitation de quatre fours à chaux qui, avant l'utilisation d'engrais chimique, étaient utilisés pour fertiliser les terres de la commune. On pouvait y trouver également un atelier de fabrication de machines agricoles à battre.

<sup>7</sup> Ibid.

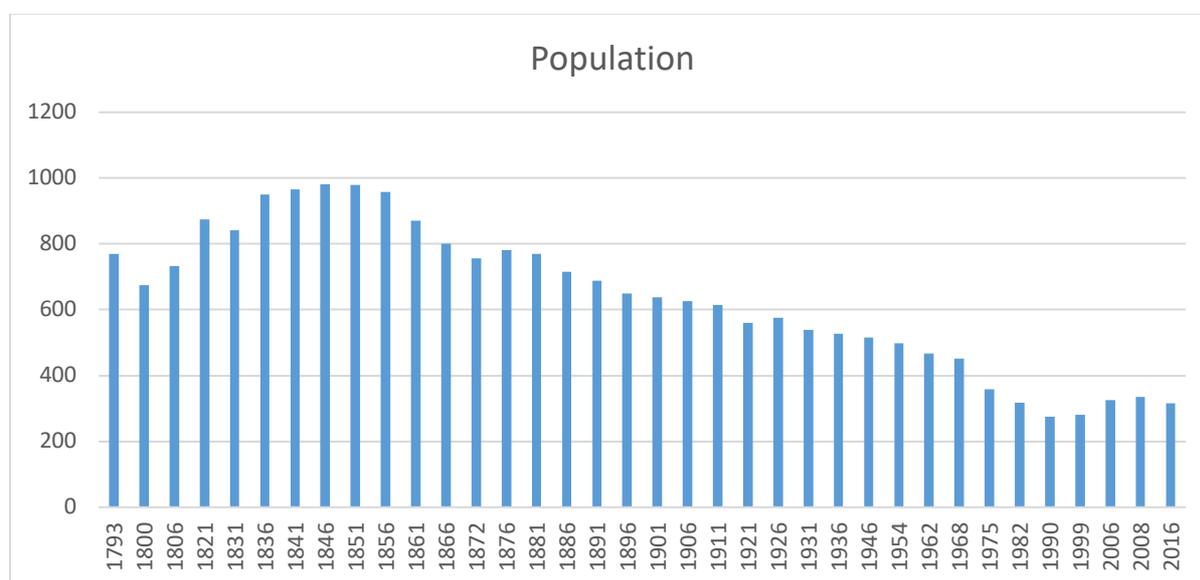
<sup>8</sup> Bulletin Monumental, tome 148, n°1, année 1990

Comme dans de nombreux villages, le commerce y était florissant comprenant de nombreux artisans tels que des maçons, charpentiers, couvreurs, charrons, sabotiers, cordonniers, tisserands et menuisiers. Je reviendrai sur cette dernière profession car c'est celle qu'exerçait mes ancêtres dans ce village, se transmettant de père en fils non seulement un petit atelier mais aussi un savoir-faire.

Des denrées alimentaires s'échangeaient lors d'un petit marché hebdomadaire tenu par les fermières environnantes. On pouvait y trouver animaux, céréales, légumes, miel ou bien encore de la laine.

## 1.7 La démographie

La population est définie de manière distincte entre le bourg, dans lequel résidaient et exerçaient mes ancêtres et de nombreux hameaux alentours qui représentaient, lors du recensement de 1846, un tiers de la population. Les deux tiers restants se répartissent entre 75 hameaux ou fermes isolées répartis sur le territoire, les plus gros hameaux comptaient moins de 20 individus, soit l'équivalent de quatre ou cinq foyers<sup>9</sup>. Parmi ces plus gros hameaux, on peut citer Les Handonnières, La Ganterie, La Vollerie, Les Helbennières, Les Bourgeries, La Morinière.



Population de Cossé-en-Champagne entre 1793 et 2016 – Sources Cassini et INSEE

La population de Cossé n'a cessé de décroître depuis 1851 jusqu'au creux le plus important comptabilisé lors du recensement de 1990 passant de 980 à 275 âmes.

Entre 1840 et 1850, la population rurale française atteint son maximum avec 27,3 millions de ruraux<sup>10</sup>. Ensuite, la population rurale décroît en France de manière continue. Cossé est à l'image du phénomène d'exode rural qui s'est produit partout sur le territoire national. Depuis le début des années 2000, un léger rebond est notable, peut-être lié au pic des naissances de ce millésime.

Bien qu'une épidémie de choléra ait été recensée dans le département de la Mayenne et plus spécifiquement dans la ville de Mayenne en 1832, il semblerait qu'elle n'ait pas touché de manière notable les Cosséens.

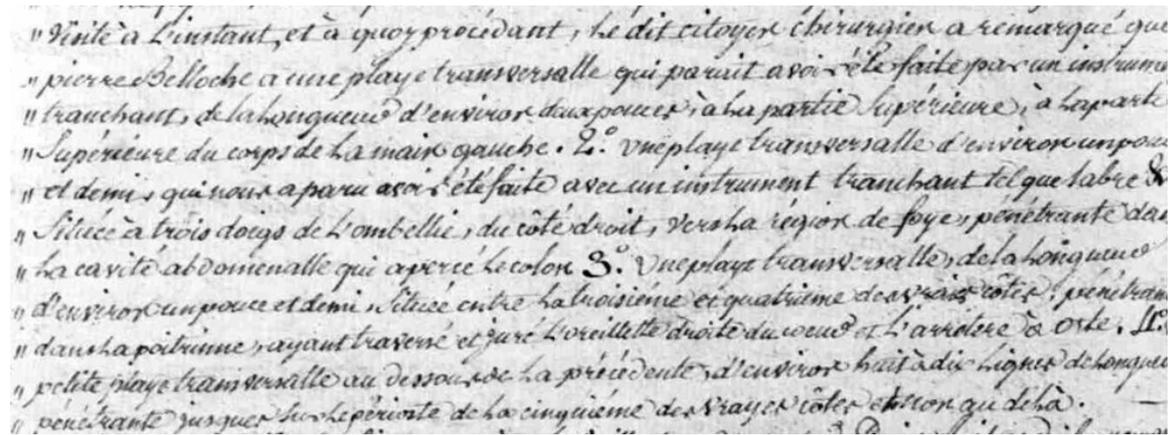
<sup>9</sup> ADN53 – 6M/57 recensement Cossé-en-Champagne 1846

<sup>10</sup> Maurice Garden et Hervé Le Bras, La dynamique de la population Française (1801-1914) dans Histoire de la population française, Tome 3, de 1789 à 1914 direction Jacques Dupâquier, PUF, 1998 p. 130 (1re édition 1955).

Fin XIXème, la durée moyenne de vie y est de 56 ans. Nous verrons que mes ancêtres directs ont largement dépassés cette moyenne atteignant fréquemment les 75 ans ou plus.

### 1.8 La « petite » histoire de Cossé

Le 13 mai 1793, le curé de la paroisse de Cossé, Denis RICHARD, a mortellement poignardé dans la maison presbytérale, Pierre BELLOCHE, le capitaine de la Garde nationale de la commune<sup>11</sup>. Il a ensuite mis fin à ses jours. L'acte est particulièrement détaillé, notamment les constatations effectuées par le chirurgien Pierre NICOLAS sur les corps des deux adversaires, prémisses de médecine légale :



**Transcription :** « Visite à l'instant, et à quoy procédant, ledit citoyen chirurgien a remarqué que Pierre Belloche une playe transversalle qui paraît avoir été faite par un instrument tranchant, de la longueur d'environ deux ponce, à la partie supérieure du corps, de la main gauche. 2° une playe transversalle d'environ un pouce et demi qui nous a paru avoir été faite avec un instrument tranchant tel que sabre, située à trois doigts de l'ombellie, du côté droit, vers la région de foye, pénétrante dans la cavité abdominale qui a percé le colon. 3° une playe transversalle, de la longueur d'environ un pouce et demi, située entre la troisième et quatrième des vraies côtes, pénétrante dans la poitrine, ayant traversé et juré l'oreillette droite du coeur et l'arretère à orte. 4° une petite playe transversalle au dessous de la précédente d'environ huit à dix lignes de longueur pénétrante jusque sur le périoste de la cinquième des vraies côtes et non au delà. »

L'histoire n'indique pas quel différend opposait les deux protagonistes. Ce fait divers a marqué les esprits des villageois à double titre, d'une part en raison des fonctions occupées par les deux belligérants et d'autre part par le geste suicidaire d'un curé. Dans la religion catholique, le suicide est considéré comme un pécher grave. Nous ne savons pas si, comme la tradition l'exige, le curé Richard a été inhumé en terre consacrée ou à l'extérieur du cimetière, sans cérémonie religieuse.

Un autre fait divers bien actuel mais d'un autre temps aurait pu sans doute se produire sous l'Ancien Régime. En juillet 2019, un agriculteur du village a été condamné à une amende de

<sup>11</sup> ADN53, Acte de décès de Pierre BELLOCHE, 13/05/1793, Cossé-en Champagne, collection communale p 29 et 30

2400€, la confiscation de son cheptel de 80 bovins et l'interdiction d'exercer car il laissait divaguer ses bêtes dans la commune<sup>12</sup>.

## 1.9 La « grande » histoire de Cossé

### 1.9.1 La Première guerre mondiale

A l'instar de nombreuses communes françaises, Cossé-en-Champagne a payé un lourd tribut lors de la Grande guerre. Le recensement de 1911 faisait état d'une population de 614 habitants. Le monument aux morts répertorie 17 jeunes hommes. Le pourcentage des décès durant le premier conflit mondial s'élèverait donc à un peu moins de 3% des habitants de la commune, soit 6,18% de la population masculine et 18,54 % de la génération 20-40 ans de cette même population<sup>13</sup>. Le monument aux morts avait été inauguré en 1921 dans le cimetière communal puis il a été restauré et déplacé pour être davantage mis en valeur devant la mairie en 2005. Un second monument aux morts se trouve dans l'église. Il a été financé à 50% par les Américains après la Seconde guerre mondiale.

La vie des femmes restées au village a été pénible car elles ont dû assumer en plus de leurs tâches domestiques les travaux agricoles des hommes. Ceux restés à Cossé sont peu nombreux mais aussi peu utiles : « Pendant la guêre y avait pus personne, y avait pus qu'des vieux ou des estropiés de la guêre » rapporte Marie-Thérèse BYRAM selon des interviews d'anciens de la commune réalisées en 1980. Dès la fin de 1917, plusieurs dizaines de soldats américains sont logés à Cossé, représentant 20% de la population. Je me dois néanmoins ici de préciser qu'au moment des deux conflits mondiaux, mes ancêtres n'habitaient plus la commune. Aucun de mes aïeux n'a été directement touché dans sa chair durant ces deux affrontements. Je reviendrai ultérieurement sur la manière dont mon grand-père, Jean HUBERT, a traversé ces deux conflits.

### 1.9.2 La Seconde guerre mondiale



Lors de la Seconde guerre mondiale, de nombreux hommes du village ont été mobilisés, ont combattu puis ont été faits prisonniers. Certains soldats ont combattu lors de l'arrivée des Allemands dans le village en juin 1940 puis ce fut la débâcle, les chefs n'ayant aucune velléité de se battre.

Les soldats ont fui plus au Sud et, épuisés par de longues marches, ont été désarmés et arrêtés par les Nazis. D'autres ont essayé de passer la Loire afin d'atteindre la Zone libre. Vingt-deux Cosséens passeront cinq années en captivité en Saxe à travailler dans les

fermes des soldats mobilisés par l'armée du Reich. Seuls deux ne reviendront pas.

Dès 1940, le village se trouve en zone occupée et dépendant de la Kommandantur de Laval, à 40 km. Des soldats allemands passent à Cossé sans jamais l'occuper physiquement. Ceci semble

<sup>12</sup><https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/cosse-en-champagne-53340/cosse-en-champagne-les-80-vaches-de-l-eleveur-defaillant-confisquees-6450476> (consulté le 28/06/2020)

<sup>13</sup> AD53 – Cote 6M157

avoir eu pour conséquence de ne pas inciter les villageois à créer de cellules de résistance. Afin d'assurer la vie quotidienne, les bras masculins ont manqué mais les jeunes hommes en âge de faire leur service n'ont pas été appelés. Ils sont passés de ferme en ferme pour faire les récoltes. D'autres restés à Cossé ont réalisé des spectacles organisés par le curé et l'instituteur en vue de récolter des fonds pour constituer des colis à adresser aux prisonniers. Les chevaux des villageois de la commune ont été réquisitionnés et échangés avec ceux malades délaissés par les Allemands. La majorité des biens de consommation courante était troquée, volaille contre sabots ou lapin contre tabac.

Le 8 août 1944, c'est à Cossé-en-Champagne qu'a lieu la première rencontre entre la Division blindée des Français libres commandée par le général Leclerc, des résistants FFI de l'Ouest et des éléments de la 3ème armée américaine commandée par le général Patton. Pour commémorer ce moment de la Libération, une borne a été inaugurée en septembre 2013.

### 1.10 La commune aujourd'hui

Selon les dernières statistiques de l'INSEE<sup>14</sup>, relevées en 2017, les Cosséens sont au nombre de 323. Depuis une décennie au moins, la population reste stable. Elle est composée de 115 ménages. La commune possède 185 logements, 20% sont des résidences secondaires et 20% autres sont des logements vacants, ce qui ne fait que renforcer la sensation de désertification de ce village. Aujourd'hui encore, Cossé-en-Champagne<sup>15</sup> demeure une commune tournée vers l'agriculture comptabilisant 12 exploitations agricoles : élevage de bovins et culture fourragère ou céréalière, une coopérative agricole, un haras, cinq artisans (électricien, serrurier,...) et un seul commerce multi-services qui regroupe un bar, une épicerie, un dépôt de pain et un restaurant. L'école maternelle et primaire publique accueille une cinquantaine d'enfants répartis en deux classes, venant de deux villages environnants, Banne et Epineux-le-Seguin. La monographie du village mentionne un chiffre similaire d'élèves il y a 120 ans lors de l'inauguration de l'école publique en 1888. Une autre école mixte existait préalablement depuis 1838 mais sans garantir la présence d'un enseignant chaque année.

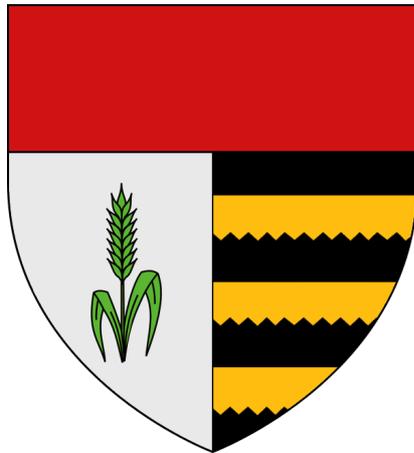
Bien que la commune n'offre aucune solution d'hébergement touristique, un plan d'eau poissonneux et une aire de pique-nique permettent aux personnes de passage de se relaxer.

---

<sup>14</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-53076> (consulté le 29/06/20)

<sup>15</sup> Données recueillies sur le site de la municipalité

## 1.11 Le blason de Cossé-en-Champagne



Blasonnement : parti au un d'argent à un épi de blé de sinople, tigé et feuillé du même, au second d'or à trois fasces de sable dentelées en partie basse, au chef de gueules.

Cossé vient du mot Coccius, un nom d'origine gauloise dérivé d'un adjectif signifiant rouge, écarlate d'où la présence du chef de gueules. La détermination « -en-Champagne » s'applique à un paysage plat et ouvert, propice à la culture (blé). Le 2<sup>nd</sup> parti reprend les armes de la famille du Duc de Cossé-Brissac, famille noble originaire de Cossé-en-Champagne.<sup>16</sup>

## 1.12 Cossé-en-Champagne au XIX<sup>ème</sup> siècle

A partir des données figurant dans les registres de recensement ainsi que des tables décennales d'état-civil naissance, mariage et décès, j'ai pu réaliser un petit dépouillement de la population de Cossé-en-Champagne et de ses évolutions au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle. Le choix de ce siècle a une double origine : il correspond au siècle qu'a traversé mon couple principal, François Jean HUBERT et Adèle Louise Marie CHALOPIN, et il repose sur le fait que ce siècle marque le début des recensements de population fiables où tous les individus sont pris en compte, enfants compris, et non plus les foyers ou feux correspondant davantage à des registres à but d'imposition.

Il est également intéressant de voir comment les professions exercées au sein du village ont évolué et comment cette population rurale s'est peu à peu transformée et vidée de ses forces vives.

Au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, la population de la commune de Cossé-en-Champagne est estimée à 700 habitants environ, puis elle croît jusqu'en 1851 où, à son apogée, elle atteint à quelques unités près le millier d'habitants. Il s'ensuit une décroissance, de l'ordre de 8% en moyenne par période de cinq années. En l'espace d'un demi-siècle, le village a perdu plus d'un tiers de Cosséens (35,4%).

Étonnamment, le nombre de ménages est resté quant à lui d'une plus grande stabilité avec seulement un recul de 11%. Il est possible d'en déduire qu'au fil du temps, les ménages sont moins étoffés et par conséquent sans doute vieillissants.

<sup>16</sup> <http://blasonsdefrance.free.fr/departements/53.htm> (consulté le 29/06/20)

## Recensement de population

	1836	1846	1851	1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896	1901
Garçons	342	333	327	300	260	229	202	209					
Hommes mariés	149	169	177	172	180	175	184	192					
Veufs	19	15	15	15	14	16	15	14					
<b>Total</b>	<b>510</b>	<b>517</b>	<b>519</b>	<b>487</b>	<b>454</b>	<b>420</b>	<b>401</b>	<b>415</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Femmes	249	242	242	244	200	172	138	132					
Femmes mariées	143	171	176	180	178	171	183	189					
Veuves	49	51	49	40	38	39	35	45					
Total	441	464	467	464	416	382	356	366	0	0	0	0	0
<b>Total Total</b>	<b>951</b>	<b>981</b>	<b>986</b>	<b>951</b>	<b>870</b>	<b>802</b>	<b>757</b>	<b>781</b>	<b>770</b>	<b>716</b>	<b>688</b>	<b>649</b>	<b>637</b>
Nombre de ménages	210	216	221	226	221	221	223	235	233	221	208	203	199

## Analyse quantitative des naissances, des mariages et des décès

### Naissances et mariages

	1803-1812	1813-1822	1823-1832	1833-1842	1843-1852	1853-1862	1863-1872	1873-1882	1883-1892	1893-1902
Garçons	123	149	133	158	125	90	78	74	56	49
Filles	136	127	112	134	136	90	58	62	54	65
<b>Total</b>	<b>259</b>	<b>276</b>	<b>245</b>	<b>292</b>	<b>261</b>	<b>180</b>	<b>136</b>	<b>136</b>	<b>110</b>	<b>114</b>
Morts-nés	2	8	9	11	5	6	1	0	5	1
Mariages	70	53	58	91	94	73	67	49	60	52

### Décès

	1803-1812	1813-1822	1823-1832	1833-1842	1843-1852	1853-1862	1863-1872	1873-1882	1883-1892	1893-1902
Garçons	114	97	87	104	81	61	76	84	74	62
Filles	109	87	104	101	81	91	45	67	63	52
<b>Total</b>	<b>223</b>	<b>184</b>	<b>191</b>	<b>205</b>	<b>162</b>	<b>152</b>	<b>121</b>	<b>151</b>	<b>137</b>	<b>114</b>

En toute logique le nombre de mariage le plus élevé se situe dans la décennie précédant le pic de population. Dans cette première moitié du XIXème, les naissances se produisent majoritairement durant le mariage. Elles sont encore nombreuses car ne bénéficiant que de peu de contrôle, les progrès agricoles restent faibles et nécessitent encore une main d'œuvre nombreuse. La révolution industrielle poussant les ruraux vers les villes n'est pas encore amorcée.

Près de 2000 naissances ont eu lieu durant ce siècle. On dénombre moins de 50 enfants morts-nés durant cette même période. Le ratio garçon/fille est de 1,06 ce qui est tout à fait la norme française. A titre d'exemple, en 2019 en France, le sexe-ratio est de 1,04<sup>17</sup> soit la naissance de 104 garçons pour 100 filles.

Jusqu'en 1870, le ratio naissance/décès reste positif de l'ordre de 1,3. Par la suite, cette tendance s'inverse, passant à un ratio négatif de 0,9. Je n'ai relevé que peu de jumeaux sur la période, pas plus de 20 paires dont deux dans une même famille.

Le nombre de décès de personnes de sexe masculin est supérieur à celui des personnes de sexe féminin, de 1,05 en pleine cohérence avec le sexe-ratio des Cosséens à leur naissance.

L'analyse du tableau des âges ci-dessous fait apparaître qu'au cours des 65 années étudiées, la population a baissé d'un tiers et qu'elle a vieilli. En 1836, les moins de 50 ans, c'est-à-dire les forces vives, représentaient 86,1% de la population en incluant les enfants contre 74,4% en 1901. Le pourcentage des personnes âgées de 51 et plus a doublé sur cette même période. Il est à noter que le nombre d'individus de plus de 75 ans reste totalement stable. L'âge du doyen ou plus exactement des doyennes des Cosséens évolue légèrement, passant de 82 à 86 ans. Les personnes du « quatrième âge » restent en nombre négligeable.

En 1901, le nombre de nourrissons a fortement chuté par rapport au premier recensement de 1836, il est semblable à celui des aînés du village.

<sup>17</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1892086?sommaire=1912926> (consulté le 13/08/20)

### Répartition par tranches d'âges

	1836		1861		1901	
<b>1 à 12m</b>	31	3,3%	23	2,6%	11	1,7%
<b>1 an à 10 ans</b>	199	20,9%	141	16,2%	101	15,9%
<b>11 à 25 ans</b>	296	31,1%	239	27,5%	139	21,8%
<b>26 à 50 ans</b>	293	30,8%	294	33,8%	223	35,0%
<b>51 à 74 ans</b>	122	12,8%	163	18,7%	153	24,0%
<b>75 ans et plus</b>	10	1,1%	10	1,1%	10	1,6%
<b>Doyen (ans)</b>	<b>82</b>		<b>84</b>		<b>86</b>	
<b>Total</b>	<b>951</b>	100,0%	<b>870</b>	100,0%	<b>637</b>	100,0%

### *Les Métiers*

Enfin, je me suis intéressée aux métiers exercés. Dans le tableau ci-dessous, ils sont répertoriés de manière exhaustive sur les trois recensements étudiés précisément: 1836, 1861 et 1901 (pas de données numérisées avant 1836). Il nous livre un large éventail d'activités déclarées, soit plus de 50.

Il est nécessaire de rester prudent sur les déclarations effectuées sur les fiches de renseignement car les qualifications de domestique pourraient être bien souvent similaires en termes d'emploi à cultivateur car il semble surprenant dans un monde paysan que le nombre de domestiques soit supérieur à celui des cultivateurs en 1861, cités 102 fois contre 88.

Le « Top 5 » des professions citées est : cultivateur, domestique, journalier, fileuse et ouvrier.

Certaines professions apparaissent ou disparaissent totalement au cours de l'étude comme celles de fileuses, de mineurs, de carriers ou bien encore de gendarmes. Entre les termes carriers et mineurs, il s'agit sans doute là aussi d'une évolution de linguistique, ces deux professions n'en formant en réalité qu'une seule car les mines d'anthracite de Cossé-en-Champagne ont été exploitées durant tout le XIX<sup>ème</sup> siècle. En 1901, apparaissent de nouveaux métiers comme mécaniciens, couturières ou épiciers.

Enfin, si l'on fait un ratio, le nombre d'individus pour lesquels une activité est déclarée en comparaison avec la population recensée, le taux le plus élevé (47%) est obtenu en 1836 pour un taux moyen de 40,5% sur l'ensemble de la période.

	1836	1861	1901
Adjoint-Maire	2		
Aubergiste	3		
Blanchisseuse		1	
Boulangier/Pâtissier		1	2
Bourelrier			2
Bucheron	1		
Buraliste		1	
Cafetier		3	
Cantonnier		2	3
Cardeur	1		
Carrier		9	
Charpentier	3	2	
Charron	4	3	4
Chaufournier	1		
Chiffonnier		1	
Clerc de notaire			1
Croque-mort		1	
Couturière			5
Cordonnier	5	2	2
Couvreur	4	2	1
Débitant			3
<b>Domestique</b>	<b>99</b>	<b>102</b>	<b>80</b>
Epicier			2
Fabricant	1		
Facteur	1		
Fermière			
Fileuse	60	1	
Garde particulier	1	1	1
Gendarme	5		
Grainetier			1
Hongreur		1	1
Horloger			2
Instituteur	1	1	2
Jardinier		1	
<b>Journalier</b>	<b>14</b>	<b>42</b>	<b>34</b>
<b>Laboureur-cultivateur</b>	<b>147</b>	<b>88</b>	<b>82</b>
Lingère			2
Maçon	7	4	6
Maître d'hôtel			1
Maréchal	3	2	5
Marchand	4	4	
Mécanicien			2
Meunier	3		
Menuisier	5	3	2
Militaire	2		
Mineur	19		
Négociant			1
Notaire		1	1
<b>Ouvrier</b>	<b>21</b>	<b>8</b>	
Rentier		1	
Sabotier	2	2	3
Tailleur d'habits	3	2	2
Tailleur de pierre			2
Taupier	1	1	
Tisserand	24	3	3
<b>Total</b>	<b>447</b>	<b>296</b>	<b>258</b>
<b>Total pop recensée</b>	<b>951</b>	<b>870</b>	<b>637</b>

Ici se termine l'amorce de dépouillement des actes d'état civil et des recensements du XIXème siècle de Cossé-en-Champagne. Il a pu être effectué grâce aux données numérisées en ligne des Archives départementales de la Mayenne mais aussi aux huit semaines de confinement qui certes ne permettaient plus de se rendre sur place mais de réaliser un autre type d'analyse généalogique très chronophage et néanmoins très enrichissant.

## 2 Le couple principal François Jean HUBER et Adèle Louise CHALOPIN

### 2.1 Anthroponymie

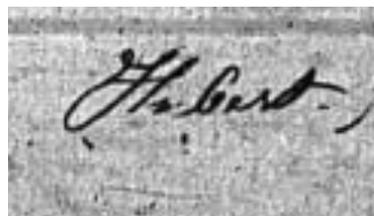
Il est intéressant de s'arrêter ici sur l'origine du patronyme HUBER, plus souvent orthographié HUBERT. Étonnement, HUBER n'a été écrit sans « T » qu'à la génération de François Jean. Ce nom est d'origine germanique Hugberht et donc formé comme nous l'a indiqué Mme ORTEGA dans son cours d'anthroponymie de deux composants valorisants : Hug signifiant intelligence et berht, brillant.

Réurrence en France du nom HUBER-HUBERT<sup>18</sup>

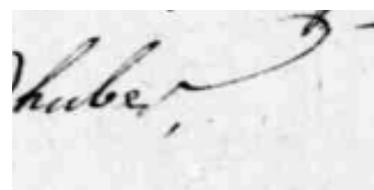
NOM	1891-1900	1901-1910	1911-1920	1921-1930	1931-1940	1941-1950	1951-1960	1961-1970	1971-1980	1981-1990	1991-2000
HUBER	328	544	435	565	520	651	723	777	569	564	509
HUBERT	1476	2411	2186	2972	2910	3503	4051	4011	3457	3398	3157

Le patronyme HUBERT est relativement fréquent et sa récurrence est supérieure de 4,5 à 6 fois lorsqu'il est écrit sous sa forme longue. Il est plus particulièrement porté dans le Nord-Ouest de la France avec une présence accrue dans trois départements : Ille-et-Vilaine, Sarthe et Mayenne. Le berceau de mes ancêtres semble se trouver dans ces deux derniers départements.

Au cours des différents actes lus, je n'ai trouvé que deux orthographes :



« Hubert »  
Source : Acte de décès  
Camille HUBERT ADN53



« Huber »  
Source : Acte de mariage  
François HUBER 4E82/5

On notera que, dans la seconde signature, le nom de famille ne débute pas par une majuscule. De fréquentes fantaisies seront relevées aussi bien sur le prénom de la mariée « Adèle », « Adelle » que sur son nom de famille « Chalopin », « Chaloppin », « Challopin ». Cela a pu être déroutant au début des recherches mais il ne faut pas les négliger afin de ne pas se retrouver dans une impasse. En outre, il est possible de paramétrer des outils de généalogie tels que

<sup>18</sup> Fichier des noms INSEE en fonction des actes d'Etat Civil

geneanet.org afin que les recherches soient effectuées sur une orthographe et ses variantes en intégrant un astérisque dans le nom recherché.

## 2.2 Le mariage le 29 septembre 1828

### 2.2.1 L'acte de mariage

Ce document est essentiel à plusieurs titres. Il permet de connaître en détail des éléments de l'union de deux familles. D'un point de vue purement généalogique, l'acte de mariage permet de remonter d'une génération car il reprend de manière détaillée l'identité des parents des futurs époux. A partir d'informations relevées dans plusieurs actes d'état civil, je vais tenter de rapprocher le cas particulier de mon couple principal aux pratiques de leur siècle, le XIX<sup>ème</sup>. François Jean HUBERT et Adèle Louise CHALOPIN se sont mariés le lundi 29 septembre 1828 dans la commune qui les a vu naître tous les deux, Cossé-en-Champagne. Il est de tradition que le mariage se déroule dans la paroisse de la commune de l'épouse, le couple résidant ensuite dans celle de l'époux. Dans le cas présent, la problématique ne se pose pas.

A l'heure actuelle, où la tradition catholique marque une préférence pour le mariage religieux le samedi, on remarquera que le couple s'est marié un lundi. Est-ce surprenant au XIX<sup>ème</sup> ?

Les deux jours de mariage privilégiés sont le lundi et le mardi et ce n'est pas dû au hasard. En effet, le vendredi et le samedi étaient considérés comme des jours de mauvais augure, rappelant la passion du Christ. Le dimanche était et est toujours réservé aux offices religieux donc c'est tout naturellement que nos ancêtres choisissaient de se marier dans 20% des cas le lundi et à pourcentage équivalent le mardi<sup>19</sup>.

Le choix de la fin du mois de septembre n'est pas anodin non plus. Bien que n'appartenant pas à des familles d'agriculteurs, il était de tradition de ne pas se marier durant l'été car les travaux des champs y sont intenses avant les moissons et ne permettent pas d'aller à la noce.

A la lecture de l'acte<sup>20</sup>, on note que François Jean est majeur à la date de son mariage, c'est-à-dire qu'il a plus de 25 ans, un décret du code civil napoléonien fixant cet âge pour les garçons et 21 ans pour les femmes. Au moment de son mariage, il est âgé de 27 ans et trois mois. Son épouse a 25 ans, ce qui indique qu'elle est également majeure. Contrairement aux idées reçues, les mariés ne sont pas particulièrement jeunes. Ils se sont même mariés de manière plus précoce que la moyenne d'âge des premiers mariages de la France rurale de l'époque, celle-ci étant de 28,5 ans pour les garçons et 26,4 pour les filles<sup>21</sup>.

Dans l'acte, il est indiqué que les parents du marié et la mère de la mariée consentent au mariage de leurs enfants respectifs. Ce consentement est néanmoins inutile car les époux ont comme vu précédemment tous les deux atteints l'âge de majorité matrimoniale. Mais sans cet accord et bien que les époux aient l'âge requis pour se marier sans une autorisation parentale, ils devaient faire une demande d'acte respectueux devant notaire et témoins. Les choses sont simplifiées lorsque les familles consentent spontanément au mariage.

On apprend que les bans ont été publiés à deux reprises devant la porte de la maison commune les 24 et 30 août à l'heure de midi, est-il précisé. Il doit s'écouler un minimum de trois semaines entre la date de publicité des bans et la célébration officielle. Il est indiqué clairement sur l'acte que l'officier d'état civil n'a reçu aucune opposition et que, par conséquent, l'union peut avoir lieu. Dans le déroulé, le chapitre 6 du code civil a été lu. Il concerne « les droits et les devoirs respectifs des époux »<sup>22</sup>. A la lecture de ces différents articles, j'ai pu remarquer que l'épouse

---

<sup>19</sup> <http://cocojobo.over-blog.com/article-3693688.html> (consulté le 01/07/2020)

<sup>20</sup> ADN53 Acte de mariage de François Jean HUBERT et – cote 4E82/5

<sup>21</sup> Revue Population n°34, INED, Edition 1979 , p403-442

<sup>22</sup> Chapitre VI du code civil de 1804 article 212 à 226

au sein du couple est à bien des égards dépendante de son époux : elle lui doit obéissance, elle ne peut donner, hypothéquer ou même acquérir un bien sans son consentement. A contrario, elle n'a pas besoin de l'autorisation de son mari pour être poursuivie de manière criminelle ni pour exercer la profession de marchande publique.

Il est ensuite indiqué le nom et qualité des témoins du mariage. Ils sont au nombre de quatre comme le veut la loi, des amis des futurs époux. Ils exercent pour trois d'entre eux la profession de tisserand et le quatrième est sabotier. Il est précisé qu'ils résident dans la commune, qu'ils sont tous majeurs et qu'ils savent signer. Le père du marié, portant le même nom (François HUBER) est également présent. Néanmoins, l'acte ne sera signé que par les deux époux, deux des quatre témoins et le maire officier public de l'état civil Augustin CHAVAIGNE. Il est à noter que les témoins appartiennent à la même catégorie sociale que les époux, ils sont tous artisans.

Après une étude rapide des mariages<sup>23</sup> ayant eu lieu en 1828 à Cossé-en-Champagne, bien que n'étant qu'au nombre de 9, il est possible d'en tirer quelques enseignements, les témoins apparentés aux mariés sont très minoritaires, ceux-ci préfèrent choisir parmi leurs amis.

Date du mariage	Age epoux	Profession époux	Age épouse	Profession épouse	Témoin 1	Témoin 2	Témoin 3	Témoin 4
12 fév 1828	56 ans - Veuf	Cultivateur	55 ans - Veuve		Marchand	Tisserand	Sabotier	Sacristain
31 mai 1828	27 ans	Cultivateur	26 ans	Fileuse	Père du futur	Oncle de la future	Menuisier	François HUBER - Menuisier
12 juin 1828	26 ans	Domestique Laboureur	29 ans		Tisserand	Tisserand	Tisserand	Tisserand
14 juin 1828	29 ans	Tisserand	28 ans	Bourselière	Oncle de la future - Tisserand	Bourselier/sabotier	Bourselier	Bourselier
23 juin 1828	32 ans	Cultivateur	30 ans		Beau-frère - Cultivateur	Frère germain du futur	Propriétaire	Adjoint au château
7 juil 1828	28 ans	Cultivateur	24 ans		Tailleur d'abit	Père du futur - Cultivateur	Tisserand	Tisserand
22 sept 1828	30 ans	Cultivateur	31 ans		Cultivateur	Frère de la future	Cousin de la future - Cultivateur	Cordonnier
29 sept 1828	27 ans	Menuisier	25 ans		Tisserand	Tisserand	Tisserand	Sabotier
3 nov 1828	24 ans - Veuf	Cordonnier	33 ans	Domestique	Père de la mariée	Parents - Cultivateur	Parents - Cultivateur	Parents - Cultivateur

On peut noter une endogamie (époux issus d'un même lieu) et une homogamie (témoins et époux issus d'une même classe sociale). Pour l'anecdote, il est amusant de voir qu'un cultivateur veuf épouse une veuve qui n'est autre que sa patronne. Une étrangeté également concernant un homme déjà veuf à 24 ans et qui épouse une femme de presque 10 ans de plus. François Jean HUBER a été témoin de l'un des mariages à Cossé ayant précédé le sien de quatre mois, il n'y aura pas de réciprocité de témoignage.

<sup>23</sup> ADN53 – Cote 4E82/5

## 2.3 Le contrat de mariage

Étonnamment, aucun contrat de mariage n'est stipulé dans l'acte de mariage. Néanmoins, au cours de mes recherches dans les minutes des notaires lors de ma visite aux Archives départementales de la Mayenne<sup>24</sup>, j'ai pu retrouver leur contrat de mariage.

Cet acte, très courant, nous permet d'apprendre plusieurs éléments sur les futurs époux, leur régime matrimonial, leur patrimoine ainsi que les personnes qui leur étaient proches au moment de leur mariage.

La transcription de divers articles ou paragraphes de cet acte permettra de répondre à plusieurs points. Cet acte a été réalisé seulement deux jours avant leur mariage à savoir le 27 septembre 1828 devant le notaire royal de Cossé-en-Champagne, Me Michel FROGER. Bien que nous soyons ici en 1828, le notaire continue de porter la dénomination de « royal » alors que depuis le décret du 29 septembre/6 octobre 1791, les notaires sont dits « publics ». Il est possible d'émettre l'hypothèse d'une certaine nostalgie de l'Ancien régime chez ce notaire, d'autant plus que la France est à nouveau une royauté à cette date (Charles X). Au travers de l'introduction, on comprend que c'est une réunion familiale au grand complet qui s'est rassemblée autour de lui. François Jean vient accompagner de ses parents mais également de ses quatre frères et sœurs survivants âgés à l'époque de 7 à 22 ans. Sa future épouse vient accompagnée de sa mère, veuve, et de son oncle et tante maternels.

### 2.3.1 Le régime matrimonial : la communauté

« *Il y aura communauté de biens entre les époux suivant le principe établi par le code civil* ». Ceci signifie que les biens meubles et immeubles des époux acquis avant et surtout pendant le mariage seront mis en commun. Néanmoins, il est stipulé qu'ils « *ne seront pas tenus par les dettes et hypothèques de l'autre créées et contractées avant la célébration* », ce qui permet de les protéger mutuellement d'un passif créé par l'autre conjoint.

L'article 6 du contrat indique que « *Les vêtements, linges et bijoux à l'usage personnel de la future n'entreront point dans la communauté [...] En conséquence, ceux du survivant ne pourront être compris dans aucun inventaire* ». Il faut comprendre ici que l'épouse en cas de dissolution ou renonciation à la communauté pourra repartir avec ces quelques biens. Au vue des biens cités, même si l'on en connaît pas leur valeur, il est probable qu'ils soient modestes et de faible valeur. Un indice nous aiguille vers cette théorie est le montant de la dot perçue par les deux époux.

### 2.3.2 La dot

Les futurs époux ont bénéficié tous les deux d'une dot d'une somme de 500 francs. Pour François Jean, elle est mise à disposition par ses parents qui « *constituent en dot chacun pour moitié audit futur époux leur fils [...] par avancement d'hoirie et avaloir sur la succession* ». Concernant Adèle Louise : « *La somme de cinq cents francs qui lui provient de la succession de feu son père et de ses gains et épargnes* ». Il est indiqué clairement que ces dots sont des parts d'héritage soit par anticipation soit réelles. Il est intéressant également de noter que la dot de l'épouse est portée à la connaissance de l'époux et que celui-ci « *en demeure chargé par le*

---

<sup>24</sup>AD53, Contrat de mariage HUBER-CHALOPIN, actes de l'étude de Me Michel Froger relatifs au 2nd semestre de 1828 cote 3E 37/166

*seul fait de la célébration du mariage* ». Concrètement, François Jean pourra utiliser la dot de son épouse comme bon lui semble.

Avec ce petit pécule de 1000 francs à eux deux au moment de leur mariage, je me suis demandée ce que cela pouvait représenter pour un jeune couple. Cette somme est fort modeste si on la compare au revenu de menuisier que pouvait escompter François Jean, 3 francs par jour soit environ 900 francs par an. A titre d'exemples, en 1828, un kilo de pain valait 20 centimes, un kilo de viande 86 centimes et un stère de bois 7,60 francs<sup>25</sup>. Cela est sans compter d'autres dépenses bien plus importantes comme le logement ou l'habillement.

A titre de comparaison, en 1880 dans les Hautes-Alpes : « *le pain à 50 centimes [...] La viande 1,80 le kg* », indique Joachim MARTIN sous ses planches de parquet<sup>26</sup>. Je reviendrai sur ce récit historique et généalogique lorsque j'aborderai plus en détail le métier de menuisier de François Jean.

### 2.3.3 La succession

Le contrat de mariage aborde également les questions de succession pour l'époux survivant et les enfants à naître du couple « *Les époux se font donation entre vifs et irrévocable [...] pour le survivant de tous les biens meubles et immeubles.* ». A cet élément vient s'en ajouter un autre et non des moindres concernant la répartition des biens du couple. « *Néanmoins, si il existe un ou plusieurs enfants nés du futur mariage [...] la donation sera réduite de moitié [...] composant la succession du premier mourant* ». Il est abordé ici un point essentiel pour une future succession à savoir que les enfants hors voie testamentaire devront hériter de leur parent.

### 2.3.4 Les signataires

Il y a plusieurs catégories de signataires de ce contrat, le notaire mais aussi deux témoins dits instrumentaires qui assistent un officier ministériel dans les actes pour lesquels la présence de témoins est indispensable<sup>27</sup> comme celui d'un contrat de mariage. Il s'agit ici d'un percepteur et d'un marchand donc n'exerçant pas de fonction notariale.

L'ensemble des personnes présentes à l'acte est sollicité pour signer. Cependant, plusieurs ne savent pas signer et seuls les futurs époux, une sœur de François Jean, Félicité, âgée de 20 ans et les apparentés de la future signent. On peut émettre l'hypothèse que l'instruction ait été supérieure du côté de la future épouse.

---

<sup>25</sup> Notice statistique et historique de la Mayenne, ordre du préfet, 1840.

<sup>26</sup> Le plancher de Joachim, Jacques-Olivier BOUDON, Ed Galimard 2017, p 88

<sup>27</sup> <https://www.cnrtl.fr/definition/instrumentaire>

## 2.4 L'époux

### 2.4.1 L'acte de naissance<sup>28</sup>

François Jean HUBER est l'aîné d'une fratrie de neuf enfants. Il est né le 25 messidor an IX à 10 heures du soir ce qui est l'équivalent du 14 juillet 1801. Cette date qui n'est pas anodine pour nous aujourd'hui, il faut cependant préciser que la date du 14 juillet ne sera instituée fête nationale que par la loi Raspail du 6 juillet 1880. Ce n'est donc pas un excès de festivité qui aura fait accoucher sa mère, Anne Charlotte MACRAIGNE. Son père se prénomme comme lui, François HUBERT. Il est amusant de constater qu'au sein du même acte le nom du père et du fils n'est pas orthographié de manière identique. Il est de tradition de donner le prénom du père à l'aîné des enfants voire de le féminiser au cas où ce premier né serait de sexe féminin. Il est né à Cossé-en-Champagne.



Les témoins de sa naissance sont son grand-père « *cauté* » paternel, Jean HUBERT qui réside Sainte Suzanne soit à 17 km de Cossé-en-Champagne, et sa grand-mère « *cauté* » maternel Marie LE BOUCHER MACRAIGNE qui habite la commune. Il est spécifié qu'aucun ne sait signer. Néanmoins, cette dernière signe l'acte.

Selon, l'enquête parlementaire de 1848 (voir annexe n°1), il est spécifié que seuls 10 à 20% des Mayennais du canton de Sainte-Suzanne, auquel est rattaché Cossé-en-Champagne, savent lire et écrire.

Au décès de Marie LE BOUCHER MACRAIGNE, son gendre François HUBERT père, chez qui elle résidait, en sera le témoin<sup>29</sup>. Le maire qui a enregistré l'acte se nomme AUCERNE et

<sup>28</sup> ADN53 – Acte de naissance, François Jean HUBER, 25 messidor an IX

<sup>29</sup> ADN53 – Acte de décès, Marie LE BOUCHER MACRAIGNE

il a été le maire de Cossé de 1800 à 1804. A la même période (de 1771 à 1808), le notaire du village est André François AUCERNE et l'on peut émettre l'hypothèse qu'il s'agit de la même personne. Pour vérifier cette théorie, il faudrait pouvoir comparer les signatures avec un acte notarié. Je n'ai malheureusement pas eu l'occasion de le faire.

#### 2.4.2 Le registre militaire

Je n'ai pas pu trouver en salle de lecture le passé militaire de François Jean. Il ne figure pas sur la liste départementale du contingent, classe 1821. Je peux en déduire qu'il a tiré le bon numéro. Le contingent attribué au canton de Meslay-du-Maine était de 14 ; le dernier de ceux qui ont été retenus avait le numéro 39 dans le canton. Les listes cantonales de tirage au sort conservées aux AD ne commencent qu'avec celles de la classe 1852 ou 1853. Pour les classes antérieures, il n'y a que les listes du contingent. Nous verrons ultérieurement dans le mémoire que j'ai pu trouver la fiche matricule de son petit-fils Clodomir HUBERT. Le parcours de conscription pour François Jean aurait dû être celui-ci : il a dû être appelé pour faire son service militaire avec sa classe en 1821 soit l'année de ses 20 ans. Les jeunes gens ayant atteint cet âge sont recensés dans les mairies où sont établis les tableaux de recensement de la classe. Puis ils tirent au sort un numéro d'ordre au chef-lieu de canton, ici à Meslay-du-Maine. François Jean aurait dû être convoqué à Meslay-du-Maine pour passer devant le conseil de révision présidé par le préfet Charles-Joseph COSTER<sup>30</sup>. Bien que tous les jeunes connaissent ces trois phases de la conscription, tous ne sont pas incorporés. Plusieurs cas sont possibles rendant inégalitaires la conscription au XIX<sup>ème</sup> siècle : tirage au sort, remplacement via des contrats passés devant notaire, exemptions pour raisons médicales ou d'infirmités ou de dispenses. Je me suis intéressée aux divers cas de dispenses<sup>31</sup>. Il est possible de les classer en trois grandes catégories : pour des raisons d'engagement volontaire dans un corps de l'armée, afin de poursuivre des études, ecclésiastiques ou d'être élève des écoles normales ou de certaines grandes écoles ou bien encore d'avoir remporté des grands prix universitaires. La troisième possibilité ne s'est mise en place qu'à partir de 1872 et concernait les soutiens de famille. A partir de 1889, les bénéficiaires de dispense ou d'exemption se verraient tout de même contraints pour certains d'entre eux (aînés d'orphelins ou élèves ecclésiastiques...) d'effectuer un service d'une année.

#### 2.4.3 Les recensements<sup>32</sup>

Bien que les premiers recensements généraux datent de 1801 puis s'organisent tous les cinq ans hormis certaines années pour causes de guerre notamment en 1871 ou 1914, les archives de la Mayenne n'ont répertorié leur population qu'à partir de 1836. Il est d'ailleurs possible de

---

<sup>30</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste\\_des\\_préfets\\_de\\_la\\_Mayenne](https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_préfets_de_la_Mayenne) (consulté le 04/07/2020)

<sup>31</sup> Le recrutement militaire en Mayenne, Dossiers d'Histoire de la Mayenne, éd 1999, p 127

<sup>32</sup> ADN53 – Liste de recensement Cossé-en-Champagne 1836

constater qu'à cette date François Jean HUBER est établi à Cossé-en-Champagne avec sa famille naissante ; nous sommes ici 8 années après son mariage.

107	29	Huber	François	monuier	1	34 ans	
108	29	Huber	François	"	1	2 ans	fil du précédent
109	29	Huber	Adèle	"	1	6 ans	
110	29	Huber	Victoire	"	1	4 ans	
111	29	Huber	Clémentine	"	1	9 mois	
112	29	Cholopin fr Huber	Adèle	"	1	34 ans	
113	29	Cholopin Huber	Yvonne	flaute	1	68 ans	mère de la précédente

Le n°29 correspond au numéro d'ordre du ménage. Il nous permet de voir que le ménage de François Jean est composé de sept personnes : le couple et déjà quatre enfants et la mère veuve d'Adèle. On remarquera que les prénoms des deux aînés HUBER sont François et Adèle comme le veut la tradition. Le nombre important d'enfants de ce couple après huit années de mariage montre un intervalle intergénéral de deux ans, ce qui est la norme à l'époque.

101	28	Huber	François	monuier	1	66 ans	
102	28	Huber	Eugène	monuier	1	15 ans	
103	28	Huber	Virginie	"	1	30 ans	
104	28	Huber	Cécile	ouvrière	1	18 ans	
105	28	Macraigne fr Huber	Clémentine	"	1	98 ans	
106	28	Beaucharme	Louise	ouvrière monuier	1	16 ans	

Il est intéressant de constater que François HUBER père est voisin de son fils (le numéro de ménage est 28) et qu'il vit avec son ouvrier et certains de ses enfants dont une fille âgée de 30 ans. On peut s'interroger sur la raison pour laquelle cette jeune femme apparemment sans profession vit avec ses parents alors que sa sœur cadette âgée de 18 ans est ouvrière. Je peux émettre à ce stade l'hypothèse qu'elle souffre peut-être d'une maladie ou d'un handicap.

Le recensement de l'année 1851<sup>33</sup> est connu comme étant le plus complet du XIX<sup>ème</sup> siècle, malheureusement l'agent recenseur de Cossé-en-Champagne n'a pas complété la totalité des cases du registre. Je n'ai donc pu glaner que peu d'informations complémentaires par rapport à ce qu'il aurait pu en théorie m'apprendre sur mon ancêtre et sa famille (entre autres leurs maladies ou infirmités). La famille s'est agrandie puisque deux nouveaux enfants viennent l'enrichir. Elle est à présent composée de six enfants âgés de 9 à 20 ans. La sœur de François Jean, Virginie, que je pensais définitivement vieille fille est alors mariée sans enfant à Joseph DESHAIS.

<sup>33</sup> ADN53 – Liste de recensement de Cossé-en-Champagne 1851, cote 6M157

J'apprends également que François Jean est recensé comme catholique. Cette information pourrait paraître sans importance si ce n'est que ma famille actuelle est protestante depuis au moins 1897. Je ne suis pas parvenue à savoir à quel moment la conversion a eu lieu et pour quelle raison. Il m'aurait fallu pour cela consulter les registres protestants pouvant se trouver dans la paroisse réformée rattachée à Mer (41) de mon aïeul. J'entamerai des recherches approfondies ultérieurement sur ce point.

Lors du recensement de 1881<sup>34</sup> effectué un an avant son décès, j'apprends que François Jean vit toujours à Cossé avec son épouse et que deux de ses enfants mariés, Victoire et Adolphe, vivent à proximité immédiate de son foyer.

#### 2.4.4 Le patrimoine

Je me suis également intéressée au patrimoine et aux biens que François Jean HUBERT pouvait posséder à différentes époques de sa vie. Pour cela, j'ai recherché la matrice cadastrale lui correspondant<sup>35</sup>

ANNÉE de la MUTATION.	INDICATION				CONTENANCE IMPOSABLE			CLASSE.	REVENU				FOLIOS de la matrice d'où sont tirés et où sont portés les articles vendus ou acquis.		
	de la Sec- tion.	du numéro du plan.	des Cantons ou Lieux dits.	de la nature de la propriété.	par Parcelle.				TOTAL.	par Parcelle.		TOTAL.			
					h.	a.	c.			fr.	c.			fr.	c.
1881	A	764	Le Jardin	Jardin	0	60		87	12	1	4	24	57	87	110-115
1881		766	Le Patis	Chage	0	62				1	0	40	87	87	
1881		768	Cour à porc	Maison	0	14				1	0	24	48	87	371
1881		890	Le Champ	Champ	0	0		81	81	1	20		41	09	666
1881		890	"	Jfl.	0	78		822		1	0	19	30	04	666
1881	B	392	Le Ch. du Champ	hab.	0	65				1	0	0	3	04	666
1882	A	768	Le Bourg	Maison	0	0		10	06	8	12		3	18	371-373
1882		890	"	maison	0	0					0		2	00	373
1882		769	Le Bourg	Maison	0	19				1	0	04			373
1881		889	"	Bâtimens	0	0				1	0	14			373
1881		889	"	Boutique	0	0				8	12				373
1881		769	Le Jardin	Jardin	0	60				1	0	24			666

Afin d'avoir un meilleur aperçu de ses biens, j'ai synthétisé son patrimoine dans le tableau ci-dessous en incluant, lorsque les données étaient disponibles, les années de mutation.

<sup>34</sup> ADN53 – Liste de recensement de Cossé-en-Champagne 1881, cote 6M157

<sup>35</sup> AD53 – Matrice cadastrale François Jean HUBERT, cote 3P118-119

Désignation des biens	Surfaces	Entrée	Sortie
La Champ de la Croix - Labour	1h49a40c		1858
Le Grand Champ - Labour	1h96a70c		1858
Le Bas - Labour	26a30c		1858
Le Jardin - Jardin	81a12c		1858
Le Patis - Inculte	1a62c		1881
Le Jardin - Jardin	6a60c		1881
Le Pré Rouge - Pré	35a10c		1858
Le Chemin du Sainfoin - Labour	68a		1881
Toit à porc - Batiment agricole	15c	1849	1881
Toit à porc - Batiment agricole	15c	1858	1881
Le Jardin - Jardin	3a70c		1862
Maison et Cour	1a3c		1862
Boutique Menuiserie	57c	1858	1881
Maison	81a84c	1849	1881
Cour - sol	8a22c	1849	1881

A la lecture de ce tableau, je ne peux qu'émettre des hypothèses car, en l'état de mes recherches, je n'ai pas pu toutes les vérifier. François Jean exerçait la profession de menuisier comme son père avant lui et comme plusieurs de ses fils. Néanmoins, il possède des terres qui cumulées représentent une surface de 4 hectares 75 ares et 50 centiares. Les plans cadastraux<sup>36</sup> se trouvant en annexes n°2 à 6 reprennent les différentes parcelles possédées. Il est notable que celles-ci sont disséminées sur la commune, seules celles autour des habitations, jardin et toits à porc sont regroupées dans le bourg. Ces plans de 1834 sont également appelés plans cadastraux napoléoniens car ils ont été instaurés par une loi impériale de 1807 qui visait pour l'administration à avoir des plans fiables afin de pouvoir répartir les impôts fonciers entre contribuables.

La matrice cadastrale donne de manière détaillée la taille de chaque parcelle ainsi que sa nature : labour, bâtiment agricole, maison, jardin, boutique. Je ne suis pas en mesure de dire s'il exploitait lui-même ses différentes terres ou s'il ne faisait que cultiver l'un de ses jardins. Le peu de bâtiment agricole possédé, deux petites porcheries de 15m<sup>2</sup> chacune, ne donne pas d'indice sur un lieu permettant de stocker des outils ou des récoltes à grande échelle. Il est néanmoins probable, bien qu'il n'en soit fait mention nulle part, qu'il ait pu avoir une double activité de cultivateur les mois d'été et d'artisan menuisier les mois d'hiver. Une petite terre est indiquée comme inculte, ce qui signifie qu'elle n'était sans doute pas exploitée. Il possédait également deux maisons. Il est difficile de dire à quel moment la première est entrée dans son patrimoine. La seconde semble l'avoir été peu de temps avant la mort de son père, sa mère ayant passé la fin de sa vie avec lui et sa famille. Ses maisons possèdent respectivement quatre et huit fenêtres. Si l'on trouve cette donnée dans un document fiscal, ce n'est pas innocent. Le député Ramel avait instauré depuis 1798 un impôt sur les portes et fenêtres. Cette contribution a perduré jusqu'en 1926 et a eu pour conséquence de réduire le nombre d'ouvertures des maisons et de causer des problèmes de santé publique.

La boutique de menuiserie accompagnée d'un grenier la surplombant ainsi qu'une étable et lieux d'aisance désignés dans la matrice cadastrale comme « Toit à port » sont entrés dans son patrimoine via un acte de licitation du 27 juillet 1856<sup>37</sup>. Cet acte mérite que l'on y prête attention. Il figurera deux ans plus tard sur la matrice, délai d'enregistrement que l'on peut qualifier de normal. Au décès du père, les cinq enfants survivants et l'épouse ont hérité, entre autres, de ces deux biens en indivis, la moitié pour la veuve et un cinquième pour chaque enfant.

<sup>36</sup> ABN53, Plans cadastraux, sections A2, A3, A4 et B2, Cossé-en-Champagne, cote 3P2672/3 à 7

<sup>37</sup> AD53, Acte de vente-licitation 27/07/1856, cote 3 E37-200

Il est possible d'envisager ici une bonne entente familiale car ils ont accepté de vendre au fils aîné leur part. En raison de l'emplacement du bien, François Jean, « l'acquéreur sera tenu de souffrir un droit de passage [...] pour l'exploitation du jardin étant aux vendeurs », condition qu'il accepte également et qui renforce l'idée de cohésion familiale. D'autres conditions sont mentionnées dans l'acte comme une propriété immédiate à la date de l'acte mais une jouissance du bien au 1<sup>er</sup> novembre suivant. L'acte n'indique pas la raison de ce léger décalage. Le prix convenu est de 600 francs, 500 francs pour la boutique et 100 francs pour l'étable. Concernant le paiement, je ne sais pas dire si cela est chose courante mais il se décompose en deux versements distincts.

*Mr Huber, acquereur, paiera l'intérêt  
de son prix, savoir des cinq cents francs à compter  
du premier novembre prochain, et des cent francs  
à compter du jour du décès de M<sup>me</sup> veuve Huber, mère, à  
raison de 5% par an payable annuellement.*

**Transcription :** « Mr HUBER, acquéreur, paiera l'intérêt de son prix, savoir des 500 francs à compter du 1<sup>er</sup> novembre prochain et des cents francs à compter du jour du décès de M<sup>me</sup> veuve HUBER, mère, à raison de 5% par an payable annuellement . »

Logiquement, François Jean HUBER s'est dessaisi de ses biens à son décès mais on peut émettre l'hypothèse qu'il ait donné des terres à son fils aîné François quelques mois avant son mariage avec Sophie NOURRISSON en 1859. En 1862, c'est-à-dire à la naissance de 2<sup>nd</sup> petit enfant Clodomir Félix HUBERT, le premier étant décédé à l'âge de 9 mois, il a pu leur donner (ou vendre ?) la maison dans laquelle il habitait anciennement.

Le 1<sup>er</sup> février 1857, devant Me Louis VINAULT, notaire à Cossé, le couple a signé un acte d'obligation<sup>38</sup> vis-à-vis du couple LEMARCHAND. Il est indiqué dans l'acte qu'ils empruntent conjointement et solidairement la somme de 1000 francs à René LEMARCHAND, agriculteur de la commune et qu'ils s'obligent à rembourser cette somme le 1<sup>er</sup> février 1861. L'affectation hypothécaire stipulée dans l'acte concerne des biens sur la commune (que l'on retrouve également sur la matrice cadastrale vue précédemment: une maison, une boutique de menuiserie, un corps de bâtiment, un jardin et une pièce de terre en culture nommée « Chemin du Saint Foin »).

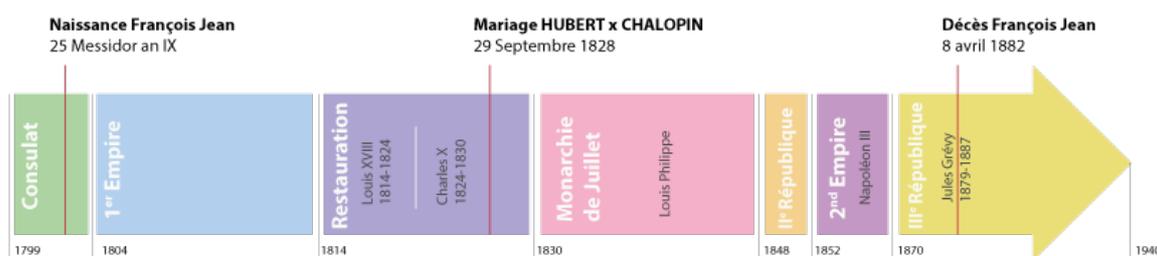
<sup>38</sup> AD53, Acte d'obligation HUBER-LEMARCHAND, Notaire Louis VINAULT à Cossé de 1853 à 1869 ; cote 3 E 37 201 – 01/02/1857

Afin de vérifier et de recouper cette créance, j'ai recherché le répertoire des formalités hypothécaires<sup>39</sup> de François Jean. J'ai bien retrouvé sur la page de droite concernant les créances hypothécaires, la somme de 1000 francs enregistrée le 20 février 1857, soit quelques jours après que l'acte a été signé chez Me VINAULT.

REGISTRES des inscriptions. N.°		DATE	SI L'HYPOTHÈQUE est	MONTANT	DATES	
de volume.	des articles.	des INSCRIPTIONS.	JUDICIAIRE, légale, ou conventionnelle.	DE LA CRÉANCE pour laquelle l'inscription a été requise.	sous lesquelles sont portées au registre les	
					DÉCLARATIONS de changement de domicile	RADIATIONS des inscriptions.
42	276	6 juin 1808	conventionnelle	2120 <sup>fr.</sup>		
56	271	10 juil. 1834	Juff.	3000 <sup>fr.</sup>	permanence	
166	92	20 février 1857	C	1000 <sup>fr.</sup>		

#### 2.4.5 Le citoyen

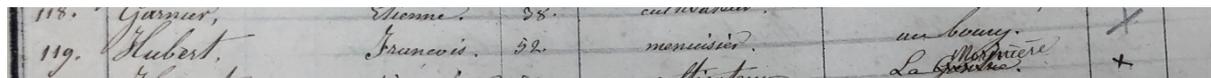
Avant de présenter quel citoyen François Jean (1801-1882) était, je souhaitais montrer au travers de la frise chronologique ci-dessous, les sept régimes politiques qu'il a pu traverser tout au long de sa vie, marque d'une grande instabilité.



Il est bien entendu assez complexe de dire à quel point François Jean HUBER était impliqué dans la vie de son village qui rappelons-le l'a vu naître et mourir 80 ans plus tard. Comme cela a déjà été évoqué, il y a exercé la profession d'artisan menuisier ce qui peut signifier que l'ensemble de ses concitoyens ont dû un jour ou l'autre faire appel à ses services. Il avait en quelque sorte un rang à tenir a minima au sein de sa corporation.

<sup>39</sup> ADN53, Registre hypothécaire François Jean HUBER, cote 246Q25, Vol 15, case 291

Néanmoins, il est avéré que François Jean se rendait aux urnes. Dans les listes électorales<sup>40</sup> que j'ai pu consulter en salle de lecture, j'ai retrouvé une croix dans les colonnes d'émargement de deux élections distinctes.



Elles ont toutes les deux eu lieu durant le Second empire. Comme toutes les élections depuis le début de la IIème République en 1848, elles se déroulent au suffrage universel masculin pour les hommes âgés de plus de 21 ans. Pour mémoire, le droit de vote ne sera accordé aux femmes qu'à partir de 1944.

La première fut les élections législatives françaises de 1852 qui ont eu lieu les 29 février et 14 mars afin d'élire la première législature du Corps législatif. La constitution du 14 janvier 1852 remplace l'Assemblée nationale législative unique par un parlement bicaméral, composé du Corps législatif et du Sénat.

Les élections font suite au coup d'État du 2 décembre 1851, au cours duquel Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République en exercice, a dissout l'Assemblée nationale. Il y a fort à parier que mon ancêtre tout comme 97% des électeurs a voté pour le parti bonapartiste qui a remporté 253 sièges contre 8 pour l'opposition<sup>41</sup>. En raison du nombre de croix et du score, il semble qu'il n'y ait eu qu'un seul tour à ce scrutin.

La seconde élection à laquelle il est certain qu'il ait participé, notamment avec son fils Adolphe qui émargea juste en dessous de lui, est les élections législatives des 24 mai et 7 juin 1869.

Elles donnèrent lieu à des combats de rue dans les jours suivants. Si les candidats favorables à l'Empire l'emportent avec 58%, l'opposition, majoritairement royaliste, rafle 42% et la majorité dans les grandes villes mais elle reste divisée, chez les républicains, entre modérés et révolutionnaires<sup>42</sup>. Mes ancêtres ont visiblement participé aux deux tours de ce scrutin en raison des deux croix figurant à droite de leur nom. Les scores des partis étant plus serrés, il ne m'est pas possible d'émettre d'hypothèse sur leur vote, qui restera dans le secret des urnes !



Au-delà du citoyen électeur, François Jean n'était certainement pas un notable mais il avait pour lui un minimum d'instruction. Sa fiche matricule, si elle avait été retrouvée aux Archives départementales de la Mayenne, m'aurait éclairée sur ce point. J'ai pu constater qu'il avait été témoin de nombreux actes d'état-civil pour presque toutes les naissances et les mariages et seulement quelques décès des années 1831 et 1832. Il s'y trouve mentionné et a signé ces actes<sup>43</sup>. Est-ce que cela signifie qu'il occupait une position de confiance dans le village et que les habitants faisaient facilement appel à lui pour les heureux événements ou bien il y a une autre raison plus administrative à cette présence répétitive sur les actes d'état-civil ? Après réflexion, j'ai émis l'hypothèse suivante sans la vérifier directement auprès des Archives communales de Cossé : il se peut qu'il fût « témoin professionnel » en tant qu'employé de la

<sup>40</sup> AD53, Listes électorales de Cossé-en-Champagne de 1852 et 1867, cote E Dépôt 218 1K1

<sup>41</sup> [Élections législatives françaises de 1852](#) (consulté le 12/07/20)

<sup>42</sup> [Élections législatives françaises de 1869](#) (consulté le 12/07/20)

<sup>43</sup> ADN53, Registre d'Etat-civil 1831-1840 de Cossé-en-Champagne, cote 4 E82/6

mairie voire le secrétaire en titre. Étant celui qui rédige les actes, il était, par définition, présent et disponible lors de la déclaration de naissance, qui comportait à l'époque la présentation de l'enfant. Il pouvait donc témoigner qu'il l'avait vu. Il en est de même pour les mariages où il était présent. En revanche, concernant les décès, il fallait avoir vu le cadavre pour en témoigner, ce qui ne pouvait pas se faire depuis la mairie. En outre, c'est au maire qu'il incombait d'aller sur place s'assurer de la réalité du décès.

#### 2.4.6 Le menuisier

Comme son père avant lui et ses deux fils, François Jean HUBER était artisan menuisier. Cette information est indiquée à de multiples reprises dans divers documents, actes de mariage, recensements, listes électorales, biens possédés. Ce métier au XIX<sup>ème</sup> siècle était très répandu car tout un chacun faisait appel à ses services de sa naissance à sa mort. Le menuisier de village avait une compétence pour fabriquer, comme l'indique son étymologie latine "minutiare" signifiant rendre menu, des meubles, berceaux, lits, tables, chaises, ustensiles, outils en bois, parquets, cercueils mais pas de grosses pièces de bois réservées aux charpentiers.

Dans la majorité des cas, cette profession est une histoire de famille. C'est le cas pour François Jean qui a vraisemblablement appris le métier avec son père qui d'ailleurs ne lui a pas cédé l'atelier de son vivant puisque nous avons vu précédemment dans l'acte de licitation qu'il rachète les parts de sa mère et de ses frères et sœurs sur cette boutique. Il est donc possible que jusqu'à la cessation d'activité de son père, ils aient travaillé de concert. La petite taille de la boutique/atelier de 57 centiares (soit 57m<sup>2</sup>) comme indiqué dans la matrice cadastrale ne leur permettait sans doute pas de travailler à plusieurs ouvriers en même temps.

Néanmoins, il est fréquent que l'ouvrier ou l'apprenti vive dans la même demeure que son patron. Dans l'exemple ci-dessous, Louis BEAUCHESNE (au nom prédestiné pour un menuisier !) a été recensé avec François HUBER père lors du recensement de 1836<sup>44</sup>. Il est possible que l'atelier de menuiserie ait été composé de trois voire quatre personnes uniquement : le père et le fils, un ouvrier et probablement un apprenti lorsque celui-ci n'était pas un fils, petit-fils ou neveu à former.

101	28	Huber	François	menuisier	
102	28	Huber	Eugène	menuisier	1
103	28	Huber	Virginie	"	
104	28	Huber	Célestine	ouvrière	
105	28	Macraigne Huber	Elmne	"	
106	28	Beauchesne	Louis	ouvrier menuisier	1

<sup>44</sup> ADN53, Recensement Cossé-en-Champagne 1836, cote 6 M157

Cossé-en-Champagne étant dépourvu de bois et forêt, je me suis demandée comment François Jean approvisionnait son atelier et quelles essences il y travaillait. Le département de la Mayenne étant davantage un département de culture et d'élevage, son territoire n'est que faiblement recouvert (6,8% en 1999)<sup>45</sup> de la matière première du menuisier. Selon la carte d'Etat-major<sup>46</sup> dessinée entre 1818 et 1881, la Forêt de Charnie semblent être la forêt la plus fournie et proche de Cossé, éloignée d'environ une quinzaine de kilomètres. Avec davantage de temps, il aurait été intéressant de voir si une scierie se trouvait dans les environs et comment le bois était livré à l'atelier.

Les essences répertoriées dans l'inventaire forestier de la Mayenne effectué en 1999 ont de quoi contenter un menuisier. Le chêne domine le territoire du Bas Maine à 73%, sachant que c'est



une essence noble et lente à pousser, il est probable que certains arbres soient déjà présents au temps de François Jean. Certains conifères, en moindre quantité, comme les pins maritimes, sylvestres ou Douglas sont également présents à hauteur de moins de 10% des essences trouvées. Cependant, on peut imaginer que cette essence était très utile au menuisier dans la conception de ses cercueils par exemple. Le chêne permet quant à lui de réaliser des meubles de qualité et durables pouvant se transmettre d'une génération à une autre comme il est possible d'en trouver dans les inventaires après décès.

Lors de ma visite à Cossé-en-Champagne, j'ai pu échanger avec Marie-Thérèse BYRAM, l'auteure du livre sur la commune. Elle m'a alors appris que les stalles lambrissées et les parquets de l'église du village, Notre Dame, avaient été réalisés par François Jean en 1859.<sup>47</sup>

Joachim MARTIN dans l'ouvrage qui lui est consacré, « Le Plancher de Joachim »<sup>48</sup>, commente brièvement son métier de menuisier sur la face cachée des lattes de parquet qu'il a fixé au château de Picomtal dans les Hautes-Alpes lors de sa restauration en 1880. Il est possible d'imaginer que François Jean connaissait les mêmes contraintes du métier bien que vivant dans une autre région : « *J'ai commencé [...] âgé de 15 ans à travailler [...] faire quelques meubles et palissades* ». Le menuisier travaille beaucoup, environ 15 heures par jour en été, pour un salaire bien maigre « *La journée est de 4f par jour de 5 à 8 du soir pour les menuisiers* ». Cette profession rapporte peu : « *[...] pas un sou en poche* », sans être une vie de misère, la vie de la famille d'un menuisier comme celle de François Jean semble modeste.

---

<sup>45</sup> Inventaire forestier de la Mayenne, 1999, p :18

<sup>46</sup> Carte d'Etat-Major n°92, La Flèche consultée le 14/07/20 sur le site [geoportail.gouv.fr](http://geoportail.gouv.fr)

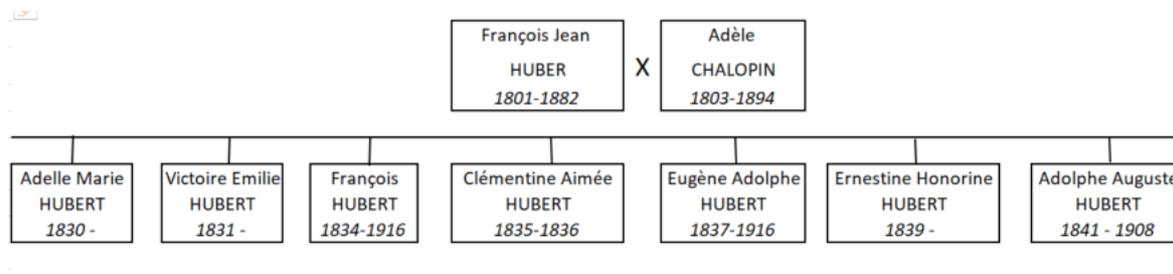
<sup>47</sup> Annexe 1 du rapport de septembre 2013/juin 2015, Véronique Legoux sur l'étude des enduits peints de l'église Notre Dame. Extrait des délibérations de la fabrique de Cossé, séance de la quasimodo 1er mai 1859.

<sup>48</sup> Le plancher de Joachim, Jacques-Olivier BOUDON, Ed Galimard 2017, p224, lattes 25 et 31

## 3 La famille

### 3.1 Les enfants du couple

François Jean HUBER et Adèle CHALOPIN, à la suite de leur mariage, en 1828, ont eu sept enfants sur une période de 11 années, entre 1830 et 1841.



J'ai recherché l'ensemble des enfants du couple grâce aux registres d'état civil en ligne. Néanmoins, il me manque les dates de décès des trois filles, la quatrième étant décédée en bas âge, il m'a été facile de la retrouver. Afin de progresser dans mes recherches d'état civil, j'aurais dû consulter en salle de lecture des différentes archives départementales une source comme les tables de succession et d'absence, faute de temps mais aussi des normes sanitaires drastiques dues au Covid-19, il ne m'a pas été possible de m'y rendre. Cependant, sans avoir de date de décès, j'ai pu retracer la vie des sœurs.

Les sept enfants sont nés à Cossé-en-Champagne. Le couple François Jean et Adèle a eu « la chance » de ne perdre qu'un seul enfant en bas âge. Selon l'Ined<sup>49</sup>, il semblerait que cette famille soit dans la norme de l'époque car en moyenne un enfant sur six décède avant l'âge de 1 an en 1850.

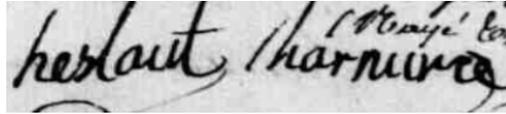
#### 3.1.1 Adelle Marie

Aînée de la fratrie, elle est née le 2 mai 1830, 18 mois après le mariage de ses parents. Son grand-père paternel a été témoin de l'acte de naissance mais ne l'a pas signé car a déclaré ne pas savoir. Le 2 mars 1859, elle se marie avec Constant Amédée BARBIN à la mairie de Cossé-en-Champagne. Ils exercent respectivement au moment de leur mariage les professions d'ouvrière et de domestique. Son époux est trois ans plus jeunes qu'elle. J'aborderai dans une autre partie les trois enfants de ce couple. La dernière information connue la concernant date du recensement de 1906 où elle réside à Sablé-sur-Sarthe (Sarthe), Rue de l'Hospice. On peut imaginer qu'elle résidait dans un lieu homonyme de la rue. Les archives départementales de la Sarthe indiquent qu'elles ne possèdent pas les actes d'état civil postérieurs à 1902 de cette commune. Sans date précise de décès, il ne m'a pas été possible de récupérer l'acte auprès de la mairie de Sablé-sur-Sarthe.

<sup>49</sup>La mortalité infantile en France <https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/memos-demo/focus/la-mortalite-infantile-en-france/> (consulté le 15/07/20), Institut national des études démographiques

### 3.1.2 Victoire Emilie

Elle est née le 30 août 1831 soit 16 mois après sa sœur. Son grand-père paternel est également témoin de sa naissance. Le second témoin, Christophe HESLAUT, exerce la profession d'armurier à Sablé-sur-Sarthe. Il est probablement ami du grand-père car ils sont sensiblement du même âge. Il signe de son nom et de sa profession<sup>50</sup>.

A close-up photograph of a handwritten signature in cursive ink. The signature reads 'heslaut armurier'. The word 'heslaut' is written in a larger, more prominent script, while 'armurier' is written in a smaller, more compact script below it. The ink is dark and the background is a light, slightly textured paper.

Elle épouse à Cossé-en-Champagne le 13 février 1854, Almire Benoît RICHARD, lui-même enfant de la commune de deux ans son cadet. Il exerce la profession de tisserand. Le frère et le cousin du marié seront les témoins de leur union. Lors du recensement de 1906, le couple vit toujours à Cossé puis, lors du recensement de 1921, il est indiqué que Victoire Emilie vit seule au village. Une fois encore par manque de données numériques, l'état-civil des années 1921 à 1930 n'étant disponible qu'en salle de lecture, je ne connais pas la date de son décès à 90 ans passés. De leur union naîtront deux filles.

### 3.1.3 François

Premier garçon du couple et prénommé comme son père comme le veut la tradition est né le 7 janvier 1834. Un aubergiste non identifié et un marchand de la commune, Jean BELLOCHE, serviront de témoins à l'acte de naissance. Ce dernier, tout comme François Jean figure sur un grand nombre d'actes de naissance et de mariage de la commune. Il est donc possible d'émettre l'hypothèse que lui aussi était employé à la mairie de Cossé.

Le 12 octobre 1859, il se marie avec Sophie NOURISSON à Mer (Loir-et-Cher) dont les parents sont tous deux vigneronns sur la commune. Sophie est déclarée comme ouvrière, possiblement vigneronne également. L'officier d'état-civil ne sachant pas orthographier HUBERT, il a choisi d'inscrire deux orthographes avec et sans le T. En marge de l'acte, il est précisé « Garçon et Fille », pourquoi cette mention ? Le mariage pour tous ne sera autorisé en France que 154 ans plus tard !

Bien que je ne possède pas leur acte de mariage religieux, je soupçonne que mes racines protestantes découlent de ce mariage. En effet, nous avons vu précédemment que, durant le recensement du 1851, la famille est répertoriée comme catholique or ce mariage est postérieur à cette date. Le village de Mer est connu comme étant un haut lieu du protestantisme du Val de Loire. Dès le XVIème siècle, la moitié des habitants de cette commune semble s'être ralliée au calvinisme<sup>51</sup>. Détruit à la révocation de l'Edit de Nantes en 1685, le temple est reconstruit. En 1822, la commune possède un temple, un pasteur mais également une école protestante. La naissance de mes racines ne reste qu'une hypothèse. Les registres paroissiaux protestants de cette période n'ont pas été versés aux archives départementales et la paroisse de Mer n'étant quasiment plus existante aujourd'hui, personne ni au niveau de la mairie ou ni de l'Eglise Protestante Unie de Blois n'a été en mesure de me renseigner. Néanmoins, je vais poursuivre mes recherches au-delà du mémoire sur ce sujet, notamment avec l'aide d'un généalogiste bénévole travaillant à la bibliothèque de la SHPF, Société de l'histoire du protestantisme français qui peut m'aider à les retrouver.

François et Sophie ont eu ensemble cinq enfants que je reprendrai dans le chapitre sur les petits-enfants du couple principal.

<sup>50</sup> ADN53 Acte de naissance de Victoire Emilie HUBERT, cote 4 E 82/6

<sup>51</sup> Histoire du protestantisme à Mer, Paul de Félicie, éd Le Livre d'Histoire, réédition de 1991

François décède veuf, à son domicile de Tours le 20 mars 1916, à l'âge de 82 ans soit un peu moins de cinq années après son épouse. C'est son voisin immédiat qui ira faire la déclaration de décès en mairie. Cela peut laisser soupçonner qu'il n'avait pas de famille dans un environnement proche.

Son acte de décès indique qu'il est retraité des Chemins de Fer de Paris à Orléans (PO). En 1938, la compagnie du PO sera fusionnée avec les Chemins de Fer d'Alsace et de Lorraine pour former la SNCF actuelle<sup>52</sup>.

#### 3.1.4 Clémentine Aimée

Est née le 15 septembre 1835 et est décédée le 1er juillet de l'année suivante. On peut parler de mort infantile car elle a eu lieu dans la première année de vie. La mortalité juvénile se produit quant à elle avant les 10 ans de l'enfant. Outre, le traumatisme que cela peut provoquer au sein d'un couple, il est peu vraisemblable que ses frères et sœurs aînés en aient eu un souvenir précis.

#### 3.1.5 Eugène Adolphe

Est né le 15 novembre 1837. Il aura comme « témoin instrumentaire exprès requis » de sa naissance Pierre LAVOUE, l'instituteur du village. L'histoire ne dit pas si cet instituteur sera encore en fonction lorsqu'Eugène Adolphe se rendra sur les bancs de l'école quelques années plus tard. Il a épousé Victoire Félicité BOUCHER le 6 octobre 1863 dans la commune de Solesmes dans le département voisin de la Sarthe. Son village natal et celui dans lequel il s'est marié ne sont distants que d'à peine 20 km, ce qui m'a permis en utilisant la méthode dite de l'escargot de pouvoir le retracer aisément en consultant les tables d'état-civil. La coutume veut que la cérémonie de mariage se déroule dans le village de la mariée. Il semble que le jeune couple se soit installé dans ce village. En raison de l'instruction du 12 août 1887, les recensements effectués dans la Sarthe avant 1906 ont été détruits. Il ne m'est donc pas possible de dater précisément l'installation du couple dans la commune. Il est probable qu'Eugène Adolphe ait suivi son apprentissage de menuisier avec son père mais que, comme la succession aux affaires était dévolue à son frère aîné, celui-ci ait choisi de s'établir comme menuisier patron dans la commune de son épouse. Le couple aura un seul fils. Eugène Adolphe décède à Solesmes en pleine Première guerre mondiale, le 7 décembre 1916 à l'âge de 79 ans.

#### 3.1.6 Ernestine Honorine

Est née le 18 juin 1839. Tout comme son frère Eugène Adolphe, Pierre LAVOUE est témoin de sa naissance mais, cette fois, il est présenté comme propriétaire et non plus comme instituteur, l'un n'empêchant pas l'autre ! Elle épouse à Paris Séraphin Eugène TESSIER le 16 juillet 1867. Aucun membre de leur famille n'est témoin de leur mariage, quatre de leurs amis signeront le registre d'état civil. Il est à noter qu'elle est la première personne de la famille HUBER à quitter le berceau familiale de la Mayenne ou de la Sarthe pour s'établir à Paris. Elle reviendra néanmoins terminer sa vie dans son village natal où elle figure comme vivant seule lors du recensement de 1906. Au moment de son mariage, elle exerce la profession de femme de chambre ce qui permet de mieux comprendre son exode vers la ville. Elle a pu rencontrer son époux à Paris car bien qu'originaire d'un village de la Sarthe, Mansigné, il habite chez ses parents rue Sainte-Anne à quelques rues de la place de la Bourse où réside sa future épouse. Il a pour métier celui de cocher. Il est possible d'envisager qu'ils se soient rencontrés à Paris. Dans une vision romanesque des choses, on peut imaginer que Séraphin servait régulièrement de cocher à la famille employant les services d'Ernestine Honorine. Pour corroborer cette piste,

---

<sup>52</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Compagnie\\_du\\_chemin\\_de\\_fer\\_de\\_Paris\\_%C3%A0\\_Orl%C3%A9ans](https://fr.wikipedia.org/wiki/Compagnie_du_chemin_de_fer_de_Paris_%C3%A0_Orl%C3%A9ans)(consulté le 16/07/20)

il faudrait pouvoir étudier des sources privées des employeurs d'Ernestine Honorine. Il était surtout fréquent que des personnes originaires d'une même région se regroupent dans un même quartier. Alors que des Bretons ruraux se sont rassemblés dès la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle dans le quartier de la gare Montparnasse à Paris, gare par laquelle ils arrivaient massivement fuyant la misère, Ernestine Honorine et Séraphin Eugène n'ont pas pu emprunter le train lors de leur migration, la gare de Laval n'ayant été inaugurée qu'en 1900.

Séraphin Eugène est décédé dans sa commune natale le 2 mars 1888 à l'âge de 51 ans. Faute de temps, je ne sais pas si le couple a eu des enfants et les registres de recensement n'étant pas disponibles pour la commune avant 1906, je n'ai pas pu identifier à quelle date, ils ont regagné Mansigné.

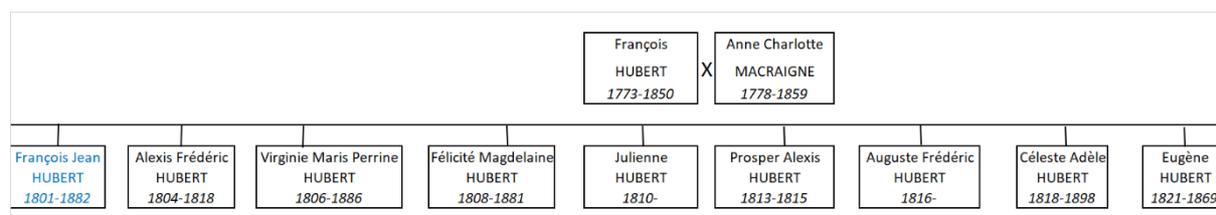
Ernestine Honorine vit seule à Cossé-en-Champagne en 1906 selon le dernier registre dans lequel elle figure.

### 3.1.7 Adolphe Auguste

Est le benjamin du couple. Il naît le 14 mai 1841. Il se marie le 28 juillet 1866 dans sa commune natale de Cossé avec Victorine Françoise JOLY, également une enfant du village. Elle est âgée de 18 ans seulement et est donc mineure au moment de son mariage, son époux a 7 ans de plus qu'elle. L'acte de mariage, nous indique également que la mère de la mariée est décédée lorsque Victorine Françoise avait 7 ans, son père se présente donc comme veuf au mariage de sa fille. Le mariage précoce du couple peut s'expliquer par le souhait d'avoir une fille à charge en moins pour un père veuf et non remarié. Adolphe Auguste exercera comme son père et ses frères la profession de menuisier. Il décède le 21 juin 1908 dans la commune. En 1931, sa veuve est indiquée comme « Chef de ménage » dans le recensement<sup>53</sup> de Cossé. Elle est alors âgée de 83 ans.

## 3.2 Les frères et sœurs de François Jean HUBERT

Le principe est ici de les nommer et d'indiquer leur date de naissance et de décès.



Les parents de François Jean, François HUBERT et Anne Charlotte MACRAIGNE ont eu neuf enfants en l'espace de 20 ans. Il est important de rappeler ici que la maternité est encore une des finalités primordiales du mariage au début du XIX<sup>ème</sup> siècle. Le statut de mère engage davantage la force protectrice du mari devenu père vis-à-vis de son épouse. L'intervalle intergénéral de la famille HUBERT-MACRAIGNE est en moyenne d'un peu plus de 2 ans. Cet intervalle n'est pas surprenant pour l'époque et peut s'expliquer de la manière suivante. En raison du milieu social de ce couple, les enfants n'étaient pas placés en nourrice après leur naissance et leur mère devait les allaiter durant une période de 12 à 18 mois durant laquelle elle n'était pas féconde car en période d'aménorrhée. Ensuite, elle pouvait tomber à nouveau enceinte. Si l'on estime la période de fécondité d'une femme de l'ordre d'une trentaine d'années, Anne Charlotte a passé 30% de cette période enceinte. Ses grossesses bien que

<sup>53</sup> ADN53, liste nominative de recensement 6 M 157 - 1931

nombreuses n'entrent pas dans un cadre exceptionnel où il est possible de rencontrer certaines femmes ayant connu une quinzaine de grossesses.

Mon aïeul, [François Jean](#) est l'aîné de la fratrie.

### 3.2.1 Alexis Frédéric

Est né le 24 avril 1804 à Cossé-en-Champagne et décède le jour de son anniversaire 14 ans plus tard, le 24 avril 1818, probablement des suites d'un accident.

### 3.2.2 Virginie Marie Perrine

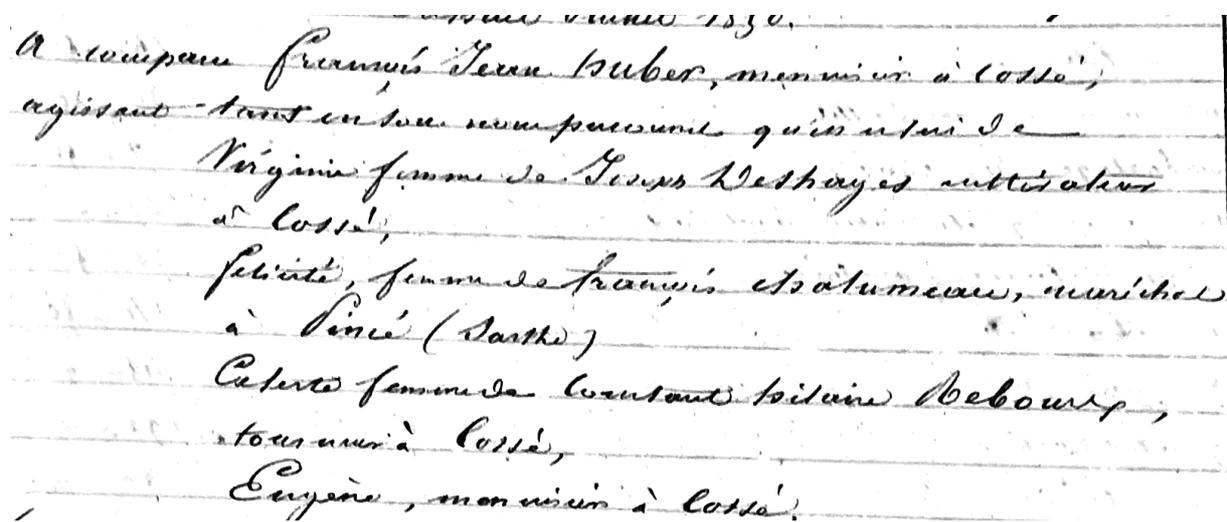
Elle a passé toute sa vie à Cossé, elle y est née le 26 avril 1806, s'y est mariée avec Joseph Hippolyte DESHAIS, le 26 novembre 1843 et y meurt veuve le 13 septembre 1886. Au moment de leur mariage, les époux se déclarent tous deux cultivateurs.

### 3.2.3 Félicité Magdelaine

Est née à Cossé le 17 avril 1808. Elle épouse René François CHALUMEAU dans la même commune. Dans l'acte de mariage, il est indiqué que son époux est maréchal dans son village natal de Pincé dans le département de la Sarthe où elle décèdera le 25 novembre 1881. La profession de maréchal n'a rien de militaire, il était certainement maréchal-ferrant ou maréchal-forgeron.

### 3.2.4 Julienne

Est née comme ses frères et sœurs à Cossé le 22 novembre 1810. Je n'ai pas plus d'information la concernant si ce n'est qu'elle ne figure pas parmi les enfants du couple HUBERT-MACRAIGNE au moment de la déclaration de succession de François HUBERT<sup>54</sup>.



A comparu François Jean Huber, menuisier à Cossé,  
agissant tant en son nom personnel qu'en celui de  
Virginie femme de Joseph Deshayes cultivateur  
à Cossé,  
Félicité, femme de François Chalumeau, maréchal  
à Pincé (Sarthe)  
Céleste femme de Constant Hilaire Rebour, tourneur,  
à Cossé,  
Eugène, menuisier à Cossé.

Transcription : a comparu : François Jean HUBER, menuisier à Cossé  
Virginie, femme de Joseph DESHAYES, cultivateur à Cossé  
Félicité, femme de François CHALUMEAU, maréchal à Pincé (Sarthe)  
Céleste, femme de Constant Hilaire REBOURS, tourneur à Cossé  
Eugène, menuisier à Cossé.

<sup>54</sup> AD53 – Acte de Mutation par décès du 08/07/1850 de François HUBERT

Ce document m'a permis d'avancer dans mes recherches car j'y ai trouvé quels étaient les époux des sœurs HUBERT. Malgré cette date butoir du 8 juillet 1850, il ne m'a pas été possible de dater la disparition de certains membres de la fratrie comme Julienne ou Auguste Frédéric.

### 3.2.5 Prosper Alexis

Est né le 7 février 1813 à Cossé-en-Champagne et décède à presque 18 mois, le 2 août 1815 dans la même commune. Néanmoins, selon la définition de l'INSEE, son décès ne peut être enregistré comme mortalité infantile car celle-ci désigne les décès d'enfants âgés de moins de 1 an.

### 3.2.6 Auguste Frédéric

Tout comme pour sa sœur aînée Julienne, je ne possède comme information sur lui que sa date de naissance, le 3 mai 1816, à Cossé également. Je ne peux m'empêcher de penser qu'ils sont morts en bas âge mais je n'en ai aucune preuve.

### 3.2.7 Eugène

Le benjamin de la fratrie est né le 26 mai 1821 à Cossé. Au moment de sa naissance, son frère aîné François Jean a 20 ans et même s'il n'a pas quitté le foyer familial, c'est l'année supposée de sa conscription. Eugène a épousé à Epineux-le-Seguin, un village limitrophe distant de quelques kilomètres, Eloïse Pauline DROISNEAU le 7 avril 1856. Dans l'acte de mariage, elle est indiquée comme ouvrière et âgée de 20 ans, c'est-à-dire qu'elle n'est pas majeure et que son époux Eugène a 15 années de plus qu'elle. Au moment du mariage, les deux futurs époux ont perdu leur père.

Eugène décède le 29 mars 1869. En consultant le registre, je me suis aperçue, alors que je ne cherchais pas particulièrement les enfants de ce couple, que la même année, leur fils décédait à l'âge de 3 ans, 1 mois, 20 jours. Intriguée par ces deux décès à quelques semaines d'écart, je me suis intéressée à cette famille. J'ai découvert que sur les six enfants du couple un seul avait survécu à son père, les cinq autres étant décédés avant l'âge de 4 ans. Peut-être que ces décès successifs ont entraîné la mort de leur père. L'amour semblait avoir une importance toute particulière dans ce couple car un de leur fils prénommé Eugène Louis Valentin était né le jour de la fête des amoureux !

## 3.3 La fratrie d'Adèle Louise Marie CHALOPIN

Malheureusement, il n'est pas possible de parler de fratrie concernant Adèle Louise Marie. Elle est l'unique enfant de ses parents et elle n'a pas connu son père Louis Jean CHALOPIN. Elle est née le 9 septembre 1803 et son père décède à 28 ans le 23 février de la même année. Il est envisageable qu'il n'ait jamais su qu'il allait être père, son épouse étant enceinte de 6 semaines au maximum à cette période.

A la lecture de l'acte de décès de sa mère daté du 28 juin 1838<sup>55</sup>, il semble que Jeanne Jaquine NAIL ne se soit pas remariée. Elle est présentée comme veuve de Louis CHALOPIN « dit Le Prince » en précision. La mère d'Adèle Louise Marie, âgée de 35 ans au moment du début de son veuvage, semble donc ne pas s'être remariée ni avoir eu d'autres enfants.

---

<sup>55</sup> ADN53 – Acte de décès de Jeanne Jaquine NAIL, 28/06/1838, Cossé-en-Champagne

## 4 Le décès du couple

François Jean et Adèle Louise Marie décèdent à Cossé après 53 années de mariage à 10 ans d'écart, aux âges respectifs de 80 et 90 ans.

Selon l'Ined<sup>56</sup>, l'espérance de vie (à la naissance) d'une femme née au début du XIXème siècle varie, selon les démographes, de 36 à 40 ans, (voir annexe n°7). Adèle Louise Marie vivra plus du double. Elle décède « en son domicile » le 20 juin 1894 à une heure du matin et le décès a été rapporté à une heure du soir, ce qui peut paraître perturbant dans la manière d'exprimer l'heure car nous parlerions aujourd'hui d'une heure de l'après-midi. Son domicile qui est également celui de sa belle-fille et de son fils Adolphe Auguste HUBER -qui comparaitra avec l'instituteur du village pour signaler son décès. Je ne sais pas grand-chose sur son état de santé au moment de sa mort si ce n'est qu'elle ne pouvait apparemment plus vivre seule alors que lors du recensement de 1886<sup>57</sup>, âgée de 83 ans, elle est déclarée comme « Chef de ménage ».

François Jean meurt le 3 avril 1886 à son domicile. Lors de mes recherches aux archives, je n'ai pas trouvé de testament et il n'en est fait aucune mention dans sa déclaration des mutations par décès<sup>58</sup>. Ce document fiscal assez technique permet de mettre à plat ses biens au moment de son décès ainsi que de voir quels biens il a possédé, vendu et à qui au cours de sa vie.

Comme nous l'avons vu précédemment dans leur contrat de mariage, François Jean et Adèle Louise Marie se sont mariés sous le régime de la communauté. Cela signifie :

*Et Adèle Louise Chalopin, sa veuve donataire de l'usufruit de tous les biens de la succession, suivant donation contenue en leur contrat de mariage reçu par me Froger n° à Cossé le vingt sept Septembre 1828, donation qui se trouve réduite à moitié par suite d'existence d'enfants.*

Source : AD53 – Déclaration des Mutations par décès de François Jean HUBER 02/10/1882, cote 172Q47

**Transcription** : Et Adèle Louise Chalopin, sa veuve donataire<sup>59</sup> de l'usufruit de tous les biens de sa succession suivant donation contenue en leur contrat de mariage reçu par Me Froger, n[otai]re à Cossé le vingt-sept septembre 1828, donation qui se trouve réduite à moitié par suite d'existence d'enfants.

Ce partage d'héritage est bien stipulé dans le contrat de mariage, au cas où des enfants seraient issus de ce mariage. Ces derniers sont énumérés dans le paragraphe précédant la transcription ci-dessus.

<sup>56</sup> Tables de mortalité françaises pour les XIXe et XXe siècles, Jacques Vallin et France Meslé, avril 2001, p 34

<sup>57</sup> ADN53 – Liste nominative de recensement de Cossé –en-Champagne, 1886, cote 6M157

<sup>58</sup> AD53 – Déclaration des Mutations par décès de François Jean HUBER 02/10/1882, cote 172Q47

<sup>59</sup> **Donataire** : personne qui accepte un don d'une autre personne (le donateur)

Si lors du décès du premier mourant, il existe un ou plusieurs enfants nés ou conçus du futur mariage, la donation à venir sera réduite à la moitié des biens meubles et immeubles et immeubles composant la succession du premier mourant, toujours avec dispense de caution et d'emploi.

Source : AD53 – Contrat de mariage François Jean HUBER et Adèle Louise Marie CHALOPIN 27/09/1828, cote 3 E37/166

**Transcription :** Si lors du décès du premier mourant, il existe un ou plusieurs enfants nés ou conçus du futur mariage la donation à venir sera réduite à la moitié des biens meubles et immeubles composant la succession du premier mourant (...).

Grâce à la déclaration des mutations par décès, j'ai appris que le couple avait pu acquérir une maison constituée de deux logements en vue de compléter leurs revenus avec des loyers de l'ordre de 100 francs annuels. Dans le descriptif de la maison, il est indiqué « boulangerie ». J'ai donc été consulté le recensement pour savoir si le couple de locataires exerçait le métier de boulanger. En réalité, ce sont des journaliers, une famille de cinq personnes à l'époque de la rédaction du document. Dans la 6<sup>ème</sup> édition du dictionnaire de l'Académie Française le terme boulangerie désigne la pièce dans laquelle est fabriqué le pain dans une maison à la campagne. L'autre partie de l'habitation est louée à une veuve depuis cinq ans, Eulalie COUDREUSE dont le mari était agriculteur. La valeur de cette maison au moment du décès est estimée à 2000 francs.

La déclaration nous apprend également que François Jean avait une créance vis-à-vis de son plus jeune fils Adolphe Auguste et une autre avec son gendre Almire RICHARD de moindre valeur. Cela avait fait l'objet d'un contrat devant notaire, Me GAUTIER, deux ans avant son décès.

Me Clovis GAUTIER est également le maire de Cossé au moment du décès de François Jean comme cela est mentionné sur son acte de décès<sup>60</sup>. Arsène BEAUVAIS, instituteur âgé de 25 ans, est témoin du décès et indiqué comme ami du défunt. En raison de leur différence d'âge, il est possible de s'interroger sur cette amitié. Est-elle purement administrative sur l'acte ou existait-il un lien plus profond unissant les deux hommes d'univers différents ? Je n'ai malheureusement pas de réponse à cette question.

En fonction des documents à ma disposition, j'ai pu retracer l'environnement du couple principal François Jean HUBER et Adèle Louise Marie CHALOPIN de leur naissance à leur mort en passant par leur mariage, leurs enfants et leurs biens.

Le travail demandé pour ce mémoire porte également sur la totalité des petits-enfants. Je m'attarderai néanmoins également sur l'un de leurs arrière-petits-fils, Jean François Clément

<sup>60</sup> ADN53 – Acte de décès François Jean HUBER du 03/04/1882

HUBERT qui n'est autre que mon grand-père. Il est le seul de cette généalogie que j'ai connue car décédé à Paris 9ème arrondissement le 12 décembre 1989. Il a été mon de cujus.

## 5 Les petits-enfants du couple

Malgré des recherches approfondies dans les archives numérisées de l'état-civil de la Mayenne, je n'ai pas pu identifier la totalité des petits-enfants. Ceux retrouvés sont au nombre de onze. Pour les couples ayant eu peu d'enfants, il est possible de s'interroger sur leur pratique sexuelle mais également leur détachement de l'église catholique et de ses principes. En effet, il n'est pas rare dans la seconde moitié du XIXème siècle, qui a vu une baisse notable de l'influence cléricale dans les familles, que celles-ci aspirent à un niveau de vie meilleur en ayant notamment moins d'enfants (entre 1 et 5 par couple en ce qui concerne la généalogie étudiée). Cela implique une pratique du coït interrompu qui à cette période est quasiment l'unique moyen de limiter les naissances. Elle est contraire aux recommandations de l'église dont le but premier du mariage est de faire des Chrétiens.

### 5.1 Enfants du couple Adelle Marie HUBERT et Constant Amédée BARBIN

#### 5.1.1 Adèle Constance Jeanne BARBIN

Elle est née à Cossé-en-Champagne le 24 juin 1859<sup>61</sup>. Elle se marie à Julien René FOUASSIER à Sablé-sur-Sarthe<sup>62</sup>. Lors de son mariage, elle est domestique à Sablé-sur Sarthe et il est indiqué que, bien que son époux soit originaire de cette même commune, il réside depuis moins de six mois à Nantes. Il exerce la profession de marbrier. Il est possible que ce soit son métier qui l'oblige à résider loin de sa future épouse.

Le 9 juillet 1902, lors du mariage de leur fille<sup>63</sup>, Juliette Adèle avec Jean Joseph COUDRAIN, elle est ouvrière en parapluie. Elle décède le 9 mars 1919 à Nantes<sup>64</sup>.

#### 5.1.2 Les jumeaux

Il est difficile de les dénommer différemment. En effet, le 17 février 1861 à Solesmes<sup>65</sup> (Sarthe), Adelle Marie donne naissance à des jumeaux, un enfant de sexe masculin mort-né donc non prénommé et une petite fille, Victorine Louise, qui décèdera 7 mois plus tard, le 18 septembre 1861 dans la commune de Cossé-en-Champagne. Il est possible qu'en raison d'une santé fragile de ce bébé, Adelle Marie ait souhaitée se rapprocher de sa mère vivant à Cossé.

N'ayant pas trouvé d'autres enfants après la naissance des jumeaux, j'é mets l'hypothèse que leur mère n'a pas pu ou voulu avoir d'autres enfants.

---

<sup>61</sup> ADN53, Acte de naissance de Adèle Constance Jeanne BARBIN, 24/06/1859, Cossé-en-Champagne.

<sup>62</sup> ADN72, Acte de mariage de Adèle Constance Jeanne BARBIN et Julien René FOUASSIER 16/06/1882, Sablé sur Sarthe

<sup>63</sup> ADN44, Acte de mariage de Juliette Adèle BARBIN et Jean Joseph COUDRAIN 09/07/1902, Nantes

<sup>64</sup> AMN Nantes, Table décennale des décès 1913-1922

<sup>65</sup> ADN72, Acte de décès de Mort-né et de naissance de Victorine Adèle BARBIN, 17/02/1861, Solesmes

## 5.2 Enfants du couple Victoire Emilie HUBERT et Almiré Benoît RICHARD

### 5.2.1 Victoire Adèle Valérie RICHARD

Sa naissance a eu lieu le 11 décembre 1854 à Cossé-en-Champagne<sup>66</sup> durant la même année que celle du mariage de ses parents le 13 février. Lors du recensement de 1872<sup>67</sup>, elle est pensionnaire dans la Maison des Sœurs de la Charité d'Evron à La-Chapelle-au-Riboul en Mayenne. Je n'ai pas eu le temps d'approfondir et je perds sa trace. Est-elle devenue sœur dans cette congrégation ? Pour cela, il aurait fallu que je recherche auprès des archives du diocèse de Laval. Je poursuivrai mes recherches en ce sens ultérieurement.

### 5.2.2 Eugénie Marie Denise RICHARD

Elle est née le 9 octobre 1863 à Cossé, près de 10 ans après sa sœur aînée. Grâce à la mention marginale figurant sur son acte de naissance<sup>68</sup>, j'ai pu découvrir facilement ses date et lieu de décès, à savoir le 5 août 1946 à Beaumont-Pied-de-Bœuf dans la Sarthe. Le 20 avril 1884 à Cossé, elle épouse Pierre Victor Edouard ROUSSEAU, encore mineur car né le 25 juillet 1861. Il est cultivateur et elle sans profession. Leur acte de mariage<sup>69</sup> nous apprend qu'ils ont conclu un contrat de mariage auprès du notaire de Saulges, Me BOZCE.

## 5.3 Enfant du couple Victorine Félicité BOUCHER et Eugène Adolphe HUBERT

### 5.3.1 Georges Pascal HUBERT

Enfant unique du couple, il est né le 17 mai 1870 à Solesmes dans la Sarthe<sup>70</sup>. Il se marie le 18 septembre 1895<sup>71</sup> avec Victorine VOGELEISEN, née le 28 mars 1869 à Sermersheim dans le département du Bas-Rhin. Dans l'acte de mariage, il est stipulé que la mère veuve de Victorine a réalisé devant Me ROHMER, notaire à Benfeld (Bas-Rhin), un acte « portant consentement de la mère de la future épouse ». Il est à noter que cet acte est superflu car Victorine est majeure au moment de son mariage.

Lors de mes recherches de la date de naissance de l'épouse, j'ai pu constater que les tables décennales du Bas-Rhin pour la période 1863-1872 sont rédigées en allemand. En effet, suite à la défaite de la France à la Guerre franco-prussienne de 1870, le département du Bas-Rhin est entièrement annexé par le Reich. Cela a été également l'occasion pour moi de constater que Victorine avait une sœur jumelle, Joséphine.

Georges Pascal est menuisier comme la quasi-totalité des hommes de sa lignée. Son épouse est institutrice à Angers où elle réside avec sa mère jusqu'à son mariage. Victorine décède le 21 février 1895 à Sablé-sur-Sarthe, information indiquée en marge de son acte de naissance. En revanche, je n'ai pas d'information sur le décès de son époux Georges Pascal.

---

<sup>66</sup> ADN53, Acte de naissance de Victoire Adèle Valérie RICHARD, 11/12/1854, Cossé-en-Champagne

<sup>67</sup> ADN53, Recensement 1872, Chapelle-au-Riboul

<sup>68</sup> ADN53, Acte de naissance de Eugénie Marie Denise RICHARD, 09/10/1863, Cossé-en-Champagne

<sup>69</sup> ADN53, Acte de mariage de Eugénie Marie Denise RICHARD et Pierre Victor Edouard ROUSSEAU, 20/04/1884, Cossé-en-Champagne

<sup>70</sup> ADN72, Acte de naissance de Georges Pascal HUBERT, 17/05/1870, Solesmes

<sup>71</sup> ADN72, Acte de mariage de Georges Pascal Eugène HUBERT et Victorine VOGELEISEN, 18/09/1895, Solesmes

## 5.4 Enfants du couple François HUBERT et Sophie NOURRISSON

Le couple a eu cinq enfants. Cette lignée m'intéresse au plus haut point car Anatole HUBERT, mon arrière-grand-père, y figure et je me suis donc tout particulièrement intéressée à lui car la mémoire familiale, bien que souvent imprécise à jouer à plein dans ma reconstitution généalogique.

### 5.4.1 Camille Adolphe HUBERT

Il est l'aîné de la fratrie et est né le 23 octobre 1860 à Oucques dans le Loir-et-Cher<sup>72</sup>. Il décédera<sup>73</sup> quelques mois plus tard dans la même commune le 3 août 1861.

### 5.4.2 Clodomir Félix HUBERT

L'« Oncle Clodo », comme surnommé par mon père et ma tante qui ne l'ont pourtant pas ou très peu connu, est né le 18 janvier 1862<sup>74</sup> à Oucques. Il se marie<sup>75</sup> le 7 mai 1892 à Tours avec Julia Marie PEGUIN qui n'est autre que la fille des voisins de ses parents. On apprend dans l'acte de mariage que cette dernière réside avec ses père et mère au 9 rue Estelle à Tours alors que les parents de Clodomir Félix sont domiciliés au 7 de cette même rue. Néanmoins, leur fils n'habite pas chez eux mais au Mans où il exerce la profession de monteur<sup>76</sup>. La publication des bans s'est d'ailleurs faite dans les deux mairies.

Dans l'acte, mon attention a été attirée par l'un des témoins, François Dominique COSSON, en raison de son homonymie avec notre enseignant mais surtout car il est indiqué qu'il a été décoré de la Légion d'honneur. Ceci est l'occasion pour moi de faire une nouvelle recherche dans la base LEONORE<sup>77</sup> du ministère de la Culture. Elle répertorie les dossiers des membres de l'ordre de la Légion d'honneur. Cette dernière nous permet d'apprendre au sujet de François Dominique COSSON qu'il a été fait Chevalier en 1871 puis Officier de la Légion d'honneur en 1888 (Annexe n°8) et qu'il percevait respectivement à ce titre 250 francs et 500 francs annuels. Ses états de service et de position sont précisés : il débuta sa carrière militaire comme simple soldat lors d'une campagne en Afrique en 1856 pour finir Chef de bataillon en 1889.

A propos de carrière militaire, j'ai pu retrouver la fiche matricule de Clodomir Félix (Annexe n°9). Il appartient à la classe 1882, correspondant à celle de ses 20 ans. Elle nous apprend de nombreux éléments à commencer par sa description physique : yeux gris, cheveux châtons clairs et mesurant 1,67 m. Quelle interprétation pouvons-nous donner à cette taille ? Elle semble tout à fait dans la norme du XIX<sup>ème</sup> siècle. Une étude<sup>78</sup> réalisée auprès de 5470 soldats incorporés entre 1803 et 1815 indique que la taille médiane est de 1,65 m. La taille de Clodomir Félix ayant été mesurée près de 70 ans plus tard, cela nous donne tout de même une idée de la taille moyenne des hommes de l'époque.

On apprend qu'il est chaudronnier, profession qu'il exerce encore en 1902 à la Compagnie des Tramways de la Sarthe. Il est engagé volontaire pour une période de cinq ans à compter du 10 mars 1883 dans le 115<sup>ème</sup> régiment d'infanterie. Il sera tour à tour caporal puis sergent fourrier<sup>79</sup>

---

<sup>72</sup> ADN41, Acte de naissance de Camille Adolphe HUBERT, 23/10/1860, Oucques

<sup>73</sup> ADN41, Acte de décès de Camille Adolphe HUBERT, 03/08/1861, Oucques

<sup>74</sup> ADN41, Acte de naissance de Clodomir Félix HUBERT, 18/01/1862, Oucques

<sup>75</sup> ADN37, Acte de mariage de Clodomir Félix HUBERT et Julia Marie PEGUIN, 07/05/1892, Tours

<sup>76</sup> **Monteur chaudronnier** : Ouvriers qualifiés travaillant en chaudronnerie-tôlerie industrielle et travail de forge.

<sup>77</sup> [http://www2.culture.gouv.fr/LH/LH046/PG/FRDAFAN83\\_OL0597061v001.htm](http://www2.culture.gouv.fr/LH/LH046/PG/FRDAFAN83_OL0597061v001.htm) (consulté le 22/07/2020)

<sup>78</sup> La taille des Français au début du XIX<sup>e</sup> siècle, Revue Population, Jacques HOUDAILLES, 1970, Vol 6, p 1297-1298

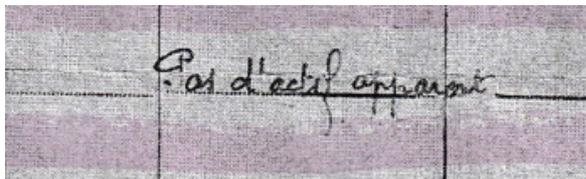
<sup>79</sup> **Sergent fourrier** : Officier ou sous-officier chargé de distribuer les vivres et de pourvoir au logement des militaires.

et enfin sergent-major. Le 22 septembre 1887, il est envoyé en congé avant son passage dans la réserve de l'armée active le 10 mars 1888. Il sera totalement libéré du service militaire le 1<sup>er</sup> octobre 1908.

Ce document permet également de connaître les différentes adresses du conscrit : d'Alençon au Mans en passant par Tours.

Clodomir Félix HUBERT décède le 12 mars 1942 à son domicile du Mans. Son épouse décèdera le 2 septembre 1949 à Voivres-les-Le-Mans<sup>80</sup> dans le dénuement le plus total. Le couple n'ayant pas eu d'enfant, c'est une certaine Mme POISSON qui s'occupa d'elle, qui étant paralysée, a donc besoin de soins constants. En remerciement, elle en fit sa légataire universelle. Cela surprit l'inspecteur des finances qui demanda des explications au maire de la commune de Voivres en date du 20 juin 1950.

Je souhaite à présent expliquer comment ces informations sont arrivées jusqu'à moi. J'ai fait appel aux services de bénévoles du Fil d'Ariane. Ces derniers sont répartis sur toute la France par département. Ils sont souvent aguerris en termes de généalogie et peuvent se déplacer en salle de lecture des archives départementales voire aux archives municipales. Ma demande initiale concernait la date de décès de Julia PEGUIN que je savais être décédée après son mari Clodomir Félix. La correspondante locale du Fil d'Ariane a d'abord été aux AD de la Sarthe pour consulter la table de successions et absences<sup>81</sup> où les documents n'étant pas communicables car en partie trop détériorés. Elle a ensuite appelé les archives municipales pour savoir où se trouvaient les actes après 1940 (date limite de numérisation consultable aux archives départementales) et là ce fut une bonne surprise : ils se trouvaient aux archives municipales de Voivre-les-Le-Mans donc consultables sur les registres papier. Sur la table des successions et absences y est indiqué le statut de la succession :



**Transcription** : Pas d'actif apparent

Avec le registre, se trouvait le courrier de demande de renseignements du ministère des Finances (annexe n°10). Sur la fin de sa vie, Julia Marie PEGUIN n'a bénéficié semble-t-il d'aucune solidarité familiale. En 1949, Anatole Victor, son beau-frère et également mon arrière-grand est déjà décédé.

#### 5.4.3 Anatole Victor HUBERT

Né le 10 septembre 1865 à Mer (Loir-et-Cher), il est le 3<sup>ème</sup> et dernier garçon de la fratrie. Au-delà des éléments factuels le concernant, la mémoire familiale m'a permis d'étoffer sa généalogie. Après une enfance rurale à Mer où son père est menuisier, il s'installe à Tours où il est d'abord employé photographe dans un atelier tourangeau. Associé à René ALLIOT, il est mentionné dans la liste des photographes de Tours en 1889. Ils exercent dans l'atelier situé 3 rue de Bordeaux à Tours qu'occupait précédemment Louis CORMERY. L'association ne dure pas. En 1890, René ALLIOT est seul. Anatole HUBERT est parti à Paris. Il sera employé dans un atelier, sans doute celui de Jacques LAVIER, photographe 19 rue Drouot, qui est témoin

---

<sup>80</sup>AM Voivres-les-le-Mans, Demande de renseignements du Ministère des Finances

<sup>81</sup> AD72, Table des successions et absences Julia PEGUIN, cote 3 Q 23639

à son mariage en 1895<sup>82</sup>. Il épouse Hélène Caroline Joséphine LARDON, le 5 novembre 1895 à la mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Elle est couturière au moment de leur mariage. Elle vit au 31 rue Layette avec son père veuf, Clément LARDON. Elle est née le 6 janvier 1867 au Grand-Quevilly (Seine-Maritime). Elle est donc la fille de Clément LARDON et de Marie Sophie DESSAUX, décédée<sup>83</sup> le 3 janvier 1871 à Paris 17<sup>ème</sup>.

Très croyant, Anatole Félix sera président du conseil presbytéral de la paroisse protestante de La Chapelle Milton à Paris 9<sup>ème</sup>, celle-ci fusionnera avec une autre paroisse La Chapelle du Nord pour former la paroisse de la Rencontre à partir du 1<sup>er</sup> février 1973 dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement de la capitale<sup>84</sup>.

De son union avec Hélène Caroline Joséphine LARDON naquit leur fils unique Jean François Clément HUBERT, mon grand-père le 4 mars 1897 à Paris 9<sup>ème</sup>. Il fut baptisé le 19 septembre de la même année par le pasteur BONZON. Son parrain est son oncle paternel Clodomir Félix et sa marraine Madeleine LARDON, sa grand-mère maternelle.

Ce couple comme tout parent a souhaité la meilleure éducation pour leur fils Jean François Clément. Grâce à une bourse de la Ville de Paris, ils l'ont envoyé passer une année dans un collège anglais à Oxford puis une autre année en Allemagne afin d'y apprendre la langue. Il repartira bilingue après 52 mois de captivité en Silésie. Cette région est alors répartie sur trois Etats, Pologne, Autriche-Hongrie et une toute petite partie en Allemagne. Il avait eu la (mal)chance de ne pouvoir regagner la France aux premières heures de la Grande Guerre en août 1914. Dénoncé par des voisins, il fut immédiatement arrêté et interné à 17 ans. A la suite, de cette captivité, de retour en France, il sera réquisitionné pour faire son service militaire durant deux années de plus. En 1939, il sera à nouveau mobilisé afin de servir d'interprète à l'état-major anglais à Rennes. Il ne sera démobilisé qu'à la naissance de son 3<sup>ème</sup> enfant, mon père Joël Jean Daniel né en zone libre, à Vallon-Pont-d'Arc (Ardèche) le 11 février 1940. Mon grand-père conservera une détestation des Allemands toute sa vie durant. Il décédera à son domicile le 5 décembre 1989 seulement quelques semaines après la chute du Mur de Berlin le 9 novembre 1989.

Anatole Victor, quant à lui, mena une carrière de photographe en chambre. Jacques LAVIER, son associé, lui cède son fonds le 1er octobre 1898. Dans les archives familiales, je n'ai trouvé que des photos faites par lui et non de lui. Sa spécialité était les portraits, les catalogues de porcelaine et cristaux de la Rue de Paradis (10<sup>ème</sup> arrondissement) et la réalisation de catalogues de philatélistes qui se trouvaient regroupés dans le quartier de son studio autour de la mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement. Sur cette photographie, il a pris son beau-père, Clément LARDON posant entouré de tous ses petits-enfants. Une seule est manquante, Ginette LARDON, qui naîtra l'année suivante.

---

<sup>82</sup> <http://portraitsepia.fr/photographes/hubert/> (consulté le 23/07/20)

<sup>83</sup> ADN75, Acte de décès, Marie Sophie DESSAUX, 01/03/1871, Paris 17

<sup>84</sup> [http://temples.free.fr/paris/la\\_rencontre2.htm](http://temples.free.fr/paris/la_rencontre2.htm) (consulté le 23/07/20)



Source : Archives familiales, photo prise en 1907 par et dans le studio d'Anatole HUBERT signé en bas à droite dans le passe-partout. De gauche à droite : Madeleine LARDON (1897-1971), Alice LARDON (1900-1968), debout Jean HUBERT (1897-1989), mon grand-père et fils du photographe. Sur les genoux de Clément LARDON (1840-1914), père de Hélène Caroline Joséphine LARDON, André LARDON (1904-1961) et à droite Thérèse LARDON (1905-1990) et Henri LARDON (1901-1926)

Anatole Victor HUBERT prendra sa retraite de photographe dans les années 1920. Il fera construire une petite maison en meulière à Nemours en Seine-et-Marne. Il bénéficiera avec son épouse de la loi Loucheur du 13 juillet 1928<sup>85</sup>, du nom d'un député gauche républicain du Nord. Cette loi avait pour objectif de remédier à la crise du logement notamment dans les grandes villes. « En 1926, un Parisien sur quatre vit dans une demie pièce<sup>86</sup>, 320 000 personnes vivent en garnis<sup>87</sup> », rappelle l'historien Patrick KAMOUN. Cette loi institue entre autres un programme de construction de 260 000 logements, réparti sur cinq années, avec un financement d'Etat pouvant aller jusqu'à 90% du coût. La crise de 1929 mettra un terme prématuré à cette loi.

Petit pavillon modeste situé 50 rue du Moulin Rouge, nom, qui pour l'anecdote, choquait ma grand-mère en référence au cabaret de la place Pigalle à Paris ! Hélène Caroline Joséphine y décéda le 20 juillet 1938. D'un point de vue des recherches généalogiques, le décès d'Anatole

<sup>85</sup>[https://www.union-habitat.org/frise-historique#xd\\_co\\_f=ZDY2ZDg5OGYtNDNkYy00MzJjLWE1OTUtYmEzZTM5MWYxZGVl~\(consulté le 23/07/20\)](https://www.union-habitat.org/frise-historique#xd_co_f=ZDY2ZDg5OGYtNDNkYy00MzJjLWE1OTUtYmEzZTM5MWYxZGVl~(consulté le 23/07/20))

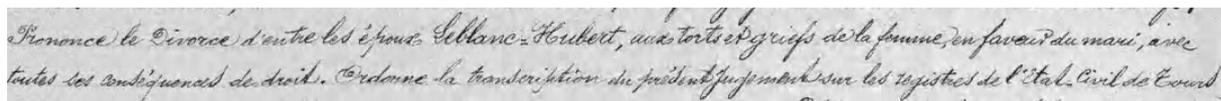
<sup>86</sup> Patrick KAMOUN, Histoire du mouvement HLM, 2013

<sup>87</sup> **Garni** : terme ancien pour désigner appartement loué meublé et équipé

Victor fut plus compliqué à retracer. En effet, la mémoire familiale m'indiquait qu'il était décédé peu de temps après la Libération de Paris, le 25 août 1944 mais sans plus de précision notamment sur le lieu qui en toute logique aurait dû être à Nemours où il résidait. Sans date et ni lieux exact, il n'est pas possible d'utiliser l'outil de l'administration française service-public.fr pour effectuer une demande d'acte de décès, piste mise de côté. La mémoire familiale m'a ensuite mis sur une autre piste, le cimetière et le caveau de famille. Après un appel au conservateur du cimetière de Saint-Ouen, cimetière parisien bien que situé géographiquement en banlieue sur la commune de Saint-Ouen, en Seine-Saint-Denis. Ce dernier a retrouvé la concession d'Anatole Victor mais a refusé en raison de directives hiérarchiques de me donner la date du décès, seule celle de l'inhumation, le 15 septembre 1944, était communicable. La fourchette de temps se resserra encore davantage. Néanmoins, le lieu du décès m'a été indiqué, il s'agit de l'Hospice des Incurables à Ivry-sur-Seine dans le Val de Marne. L'employé d'état-civil municipal d'Ivry-sur-Seine a accepté de faire quelques recherches étant donné que le délai entre le décès et l'inhumation ne devait pas dépasser une dizaine de jours. Grâce à la copie intégrale de l'acte de décès reçu très rapidement, la date du décès s'est avérée être le 11 septembre 1944. Il est donc décédé à l'Hospice des Incurables, aujourd'hui Hôpital Charles Foix rattaché à l'AP-HP. Son nom originel vient du fait qu'il accueillait à son ouverture en 1864 des administrés dit incurables ou indigents. Par la suite en 1889, il servira d'asile pour enfants handicapés, aveugles ou sourds-muets<sup>88</sup>. L'histoire de l'hospice indique qu'il a été bombardé le 26 août 1944, l'entrée en confinement dû au Covid-19 m'a stoppé dans mes recherches et je n'ai pas pu déterminer si mon aïeul se trouvait déjà dans l'établissement à ce moment précis.

#### 5.4.4 Adelina Sophie HUBERT

La première fille du couple HUBERT-NOURRISSON est née le 13 mai 1867 à Mer<sup>89</sup> comme son frère Anatole Victor. Elle épouse tardivement à l'âge de 41 ans, le 11 juillet 1908 à Tours, Julien Grégoire LEBLANC, veuf, âgé de 10 ans de plus qu'elle, né le 28 avril 1857<sup>90</sup> à Saint-Roch en Indre-et-Loire. Le couple n'aura pas d'enfant et divorcera trois ans et demi plus tard, le 28 février 1912<sup>91</sup>. C'est l'époux qui demanda le divorce. Il obtient en sa faveur un jugement rendu par le Tribunal Civil de Tours le 18 octobre 1911.



**Transcription :** Prononce le divorce d'entre les époux LEBLANC-HUBERT, aux torts et griefs de la femme en faveur du mari avec toutes les conséquences de droit. Ordonne la transcription du présent jugement sur les registres de l'Etat Civil de Tours.

En 1911, ils furent 15261<sup>92</sup> couples à divorcer pour toute la France. A cette période, les divorces étaient quasiment tous pour faute, qui pouvait être de quatre ordres<sup>93</sup> : adultère de la femme, adultère du mari, condamnation d'un des époux à une peine infamante, sévices ou injures graves des époux l'un envers l'autre. N'ayant pas eu le jugement de divorce, je ne sais pas quels griefs étaient reprochés à Adelina Sophie par son époux. Néanmoins, cela lui a valu les foudres de sa famille. En effet, il était honteux de parler de cette femme lors des réunions de famille. Ma

<sup>88</sup> <http://cabinetdecuoriosites.ivry94.fr/f/histoire/1855/fiche/?> (consulté le 24/07/20)

<sup>89</sup> ADN41, Acte de naissance d'Adelina Sophie HUBERT, 13/05/1867, Mer

<sup>90</sup> ADN37, Acte de Mariage d'Adelina Sophie HUBERT et Julien Grégoire LEBLANC, 11/07/1908, Tours

<sup>91</sup> ADN37, Acte de divorce d'Adelina Sophie HUBERT et Julien Grégoire LEBLANC, 28/02/1912, Tours

<sup>92</sup> L'Evolution du divorce en France, Jean-Paul SARDON, revue Populaire, année 1996, Vol51-3, p 725

<sup>93</sup> Articles 229 à 232 du Code Civil de 1804 concernant le divorce

grand-mère n'évoquait le souvenir de sa tante par alliance qu'en catimini hors de la présence de son époux.

Elle exerça la profession de lingère. Avant le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, ce métier se situe entre la coutière, la brodeuse et la repasseuse, activités que la lingère réalise en fonction des pièces de linge qu'elle doit entretenir. Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, avec l'industrialisation, la fonction évolue. Le dictionnaire de l'Académie française la définit dans son édition de 1935 comme « *Celle qui fabrique, qui vend du linge, et, dans une Communauté, un collègue, celle qui a la garde et le soin du linge.* »

Adelina Sophie meurt à l'Hospice de Tours le 31 août 1943<sup>94</sup>.

#### 5.4.5 Léa Félicie HUBERT

Léa Félicie est la seconde fille et dernière enfant de la fratrie. Elle naît à Mer le 3 août 1871.

Je n'ai pas plus d'information concernant sa vie.

## 6 Les ascendants de François Jean HUBER

### 6.1 Les parents, oncles et tantes de François Jean HUBERT

#### 6.1.1 Les parents

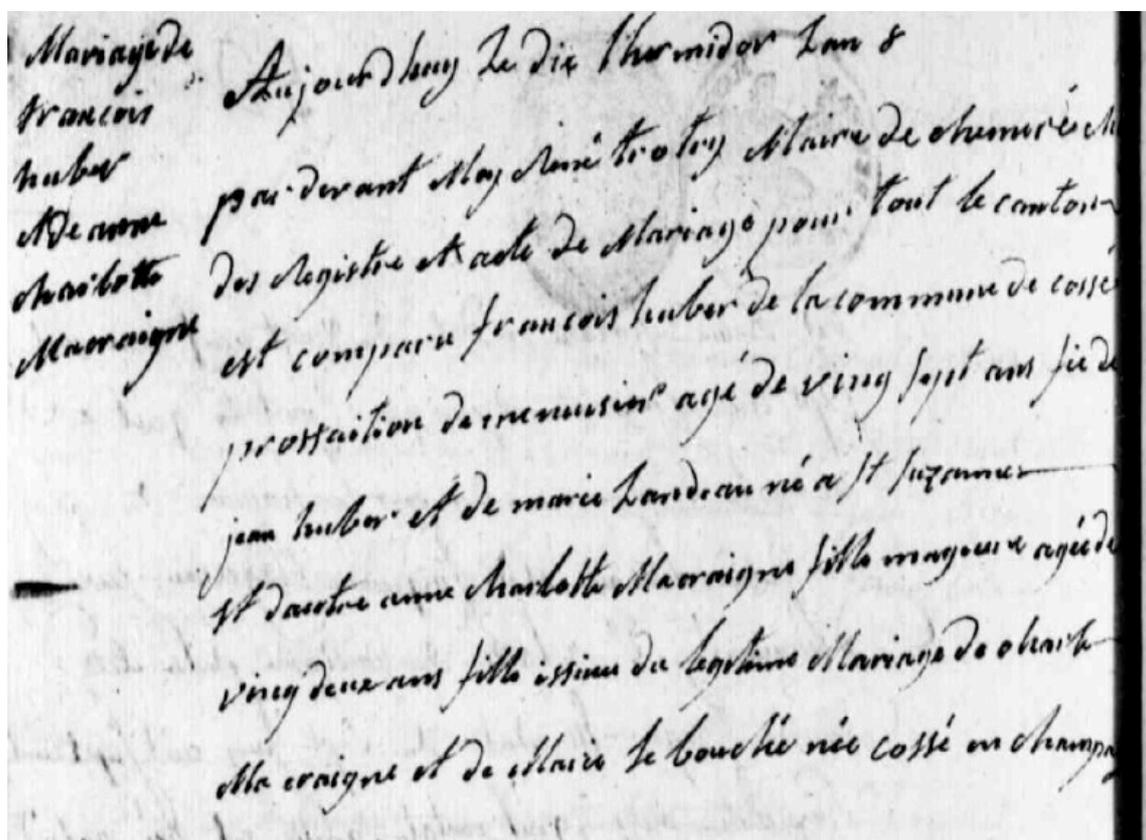
François HUBERT est né le 24 juin 1773 à Sainte-Suzanne dans le département de la Mayenne<sup>95</sup>. Selon son acte de baptême, c'est le vicaire CORNUAU de la paroisse de la commune qui l'a baptisé le lendemain de sa naissance. Le titre de vicaire vient du latin vicarius signifiant suppléant. Il remplace donc le prêtre, Romain, qui assiste le curé de la paroisse. Il a été nommé par l'évêque du diocèse de Laval. Il est à noter que François HUBERT ne connaissait pas sa date de naissance. Sur la totalité des actes de naissance de ses enfants, il est indiqué être né en juin 1770 sans précision de jour.

---

<sup>94</sup> ADN37 Table des Successions et Absences Adelina Sophie HUBERT, 1943, Tours

<sup>95</sup> ADN53, Acte de baptême, François HUBERT, 25/06/1773, cote E Dépôt 185/E20

Il épouse le 10 Thermidor an VIII (29 juillet 1800) Anne Charlotte MACRAIGNE. Étonnamment, leur acte de mariage<sup>96</sup> semble incomplet. Le voici ci-dessous dans son intégralité :



Mariage de  
François  
Huber  
et de Anne  
Charlotte  
Macraigne

Aujourd'hui le dix Thermidor l'an 8  
par devant moy René Trotry Maire de Chéméré Roi des  
registres et acte de mariage pour tout le canton  
est comparu François Huber de la commune de Cossé  
proffaition de menuisier âgé de vingt-sept ans fils de  
Jean Huber et de Marie Landeau né à St Suzanne  
et d'autre Anne Charlotte Macraigne fille majeure âgée de  
vingt-deux ans fille issue du légitime mariage de Charles  
Macraigne et de Marie Le Bouché née Cossé en Champagne

**Transcription :** En marge : Mariage de François Huber et de Anne Charlotte Macraigne  
Aujourd'hui le dix thermidor l'an 8 par devant moy René Trotry, Maire de Chéméré Roi des  
registres et acte de mariage pour tout le canton est comparu François Huber de la commune de  
Cossé, proffaition de menuisier âgé de vingt-sept ans fils de Jean Huber et Marie Landeau né à  
Ste Suzanne et d'autre Anne Charlotte Macraigne, fille majeure âgée de vingt-deux ans fille issue  
du légitime mariage de Charles Macraigne et de Marie Le Bouché née Cossé en Champagne.

De nombreuses mentions essentielles manquent à cet acte : les dates de publication des bans et leur non-opposition, le consentement des époux, les noms et qualité des témoins, la signature des époux, des témoins et du maire. Vue la configuration de la page qui semble la dernière du registre de l'an VIII, il est possible d'envisager que l'officier d'état-civil souhaitant la compléter ultérieurement ait omis de le faire. Ce registre fait partie de la commune de Cossé-en-Champagne, cependant c'est le maire de la commune voisine qui l'a célébré et il se dit habilité « pour tout le canton ».

François HUBER est menuisier mais il est également possible qu'il ait une double activité de cultivateur l'été. Dans la matrice cadastrale de son fils François Jean apparaissent certaines terres dites de labour dont il a dû hériter de son père François. Ces fils seront menuisiers comme

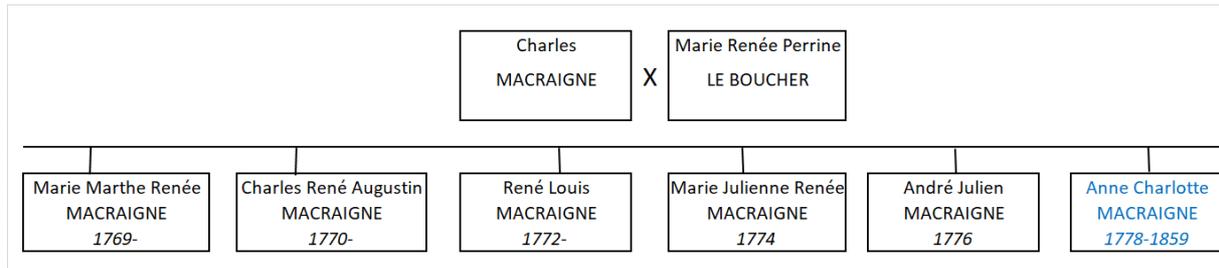
<sup>96</sup> ADN53, Acte de mariage, François HUBERT et Anne Charlotte MACRAIGNE, 10 Thermidor 8, Chéméré  
51

lui car ce métier nécessite un établi et de nombreux outils coûteux (rabots, ciseaux, hache, forets, scies, varlopes<sup>97</sup>...) qu'il va souhaiter transmettre.

François HUBER s'éteint à son domicile le 10 janvier 1850<sup>98</sup>.

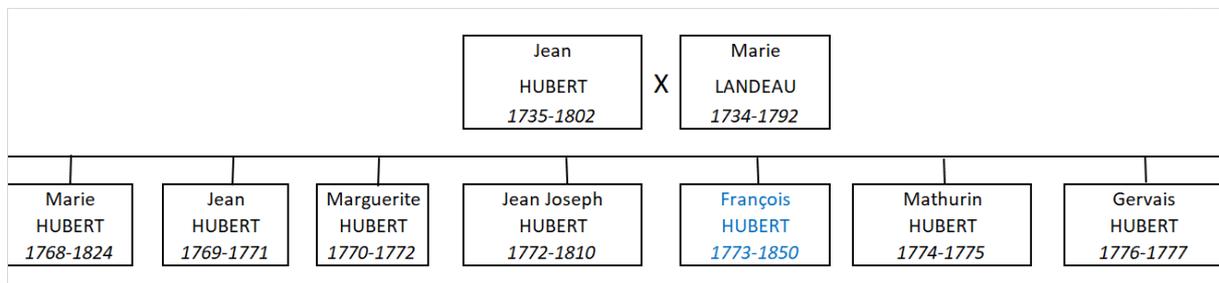
Son épouse Anne Charlotte MACRAIGNE est née le 26 juillet 1778 à Cossé-en-Champagne. Elle est la fille de Charles MACRAIGNE, tisserand, et de Marie LE BOUCHER. Elle est la dernière d'une fratrie de six enfants.

Dans le cadre du mémoire, il s'agissait ici de retrouver simplement les collatéraux pour chaque couple de l'ascendance du couple principal sans rentrer dans le détail de la vie de chacun.



Lors du recensement de 1856, Anne Charlotte veuve depuis six ans vit avec sa fille Virginie également veuve de Joseph Hippolyte DESHAYS décédé en 1853 d'une maladie d'intestin. La notification de la cause de la mort est suffisamment rare pour que l'on s'y attarde. Il s'agit possiblement de gastro-entérite. Le choléra est également une maladie intestinale néanmoins, elle a sévi en Mayenne en 1832 et 1854<sup>99</sup>, ce qui ne correspond pas à la date du décès.

Anne Charlotte décède à l'âge de 80 ans le 28 février 1859 à Cossé-en-Champagne où elle a vécu toute sa vie.



### 6.1.2 Les oncles et tantes paternels de François Jean

Parmi les sept enfants, seuls trois vécurent à l'âge adulte. Les quatre autres sont décédés dans leur première année de vie.

Concernant la méthodologie pour reconstituer cette fratrie, j'ai bénéficié d'arbres déjà établis sur le site généanet.org. Je n'avais alors plus qu'à vérifier dans les actes d'état-civil la véracité des informations données.

<sup>97</sup> **Varlope** : grand rabot pour planer le bois

<sup>98</sup> ADN53, Acte de décès de François HUBERT, 10/01/1850, Cossé-en-Champagne

<sup>99</sup> La Marche du choléra en France : 1832-1854, Patrice BOURDELAIS, 1978, p 129-130

## 6.2 Les ascendants de François Jean HUBERT, 2<sup>ème</sup> génération

### 6.2.1 La naissance et le mariage du couple Jean HUBERT et Marie LANDEAU

Jean HUBERT a été baptisé le 16 août 1735 à Torcé<sup>100</sup> en Mayenne, commune devenue Torcé-Viviers-en-Charnie depuis 1903. Son acte de baptême ne précise pas sa date de naissance, vraisemblablement le même jour ou la veille.

Il est le fils unique de Mathurin HUBERT et de Julienne ESNAIS, couple que j'aborderai ultérieurement. Il est issu du second mariage de son père Mathurin qui est veuf de Jeanne COTINEAU décédée le 25 septembre 1730.

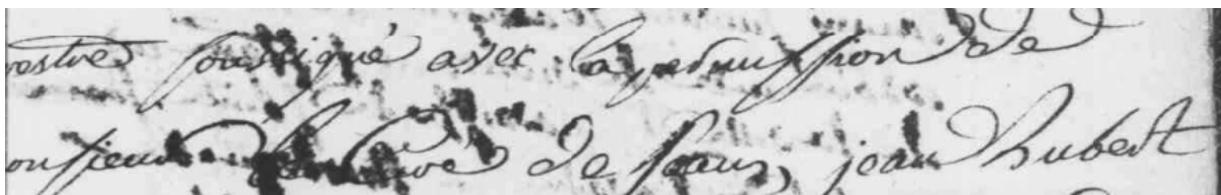
Son parrain est Jacques MOQUEREAU DE LA BARRIE. En dépit de quelques recherches sur le Manoir de Longuefougère situé sur la commune et édifié au XV<sup>ème</sup> siècle, je n'ai pas eu la preuve formelle que ce manoir lui appartenait.

Sa marraine est Jeanne CHASTEAU. Hormis le fait que ce sont deux paroissiens de la commune, je ne suis pas parvenue à faire de lien avec les parents du jeune baptisé.

Marie LANDEAU est née à Daumeray dans le département du Maine-et-Loire le 16 mai 1734<sup>101</sup>. Elle est la fille de Jean LANDEAU (1699-1754), meunier de son état, et de Marguerite GAYET (1703- ?). Le parrain de Marie, Joseph CHAVE, est marchand boulanger à Angers. On peut imaginer qu'il y ait une certaine amitié entre son père et son parrain en raison de leurs activités connexes. Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, le métier de boulanger est très réglementé. Il faut être âgé de 22 ans minimum, être catholique, présenter un certificat de bonnes mœurs et ne souffrir d'aucune maladie contagieuse. Le métier de boulanger consiste bien entendu à fabriquer du pain mais également à approvisionner en blé les villes, ici celle d'Angers<sup>102</sup>. De même, les pères des futurs époux sont meuniers et par conséquent appartiennent à la même corporation, ce qui pourrait expliquer la rencontre de leurs enfants. Sous l'Ancien régime, l'activité est contrôlée par le seigneur. Le meunier perçoit en guise de salaire une taxe sur l'utilisation du moulin seigneurial, la mouture<sup>103</sup>.

Jean HUBERT épouse le 28 avril 1767 à Sainte-Suzanne Marie LANDEAU<sup>104</sup>. Le registre paroissial où est répertorié l'acte est difficilement lisible. Le papier coûte cher et il n'est pas de très bonne qualité. En outre, les signataires des actes du verso ne sachant que mal écrire et étant sans doute peu habitués à manier la plume, ils ont tendance à utiliser trop d'encre, qui transperce alors aisément la feuille comme il est possible de le constater avec l'extrait ci-dessous.

L'acte de mariage ne peut être que religieux car le mariage civil sera officialisé à partir du 20 septembre 1792.



L'acte de mariage reprend tous les éléments essentiels :

- La publication de trois bans, trois dimanches consécutifs dans les paroisses des deux époux (Sainte-Suzanne et Esvron). La publication des bans existe en France depuis les

<sup>100</sup> ADN53, Acte de baptême de Jean HUBERT, 16/08/1735, Torcé, cote E Dépôt 194/E6

<sup>101</sup> ADN49, Acte de baptême de Marie LANDEAU, 16/05/1734, Daumeray

<sup>102</sup> Les métiers d'antan, Marie-Odile MERGNAC, Ed Archives et Culture, ed 2013, p 116

<sup>103</sup> Les métiers d'antan, Marie-Odile MERGNAC, Ed Archives et Culture, ed 2013, p 148

<sup>104</sup> ADN53, Acte de mariage de Jean HUBERT et Marie LANDEAU, 28/04/1767, Sainte-Suzanne, cote 4 E295/4

conciles de Latran de 1215 et de Trente de 1563. Elle remplit deux objectifs majeurs : écarter les mariages clandestins c'est-à-dire sans l'accord des parents, mais aussi éviter la bigamie. Avant l'Edit de Villers-Cotterêts (1539), les registres paroissiaux sont inexistantes ou très mal tenus et il était assez facile pour l'un des époux, le mari en général, de profiter de plusieurs mariages.

- Le non-empêchement, cette mention découle de la précédente. Les bans servent à ce que potentiellement quelqu'un s'oppose au mariage pour les raisons précitées.
- Le rappel de la majorité ou non des futurs époux, c'est bien le cas ici.
- De l'identité et lieu de résidence des parents des mariés : Jean et Marie sont tous deux orphelins de père au moment de leur union. Jean a également perdu sa mère. Il réside au Moulin de Planche Lambert où Mathurin son père était meunier. Le Moulin de Planche Lambert est situé sur une rivière nommée La Jouanne, affluent de la Mayenne. La commune voisine de Sainte-Suzanne comptait 22 moulins. Ils pouvaient avoir diverses activités : à grain, dont le Grand Moulin qui était également le moulin banal du seigneur le Duc de Praslin, à huile, à tabac, à foulon<sup>105</sup> puis à papier après la Révolution. Concernant la mère de Marie, il est simplement indiqué qu'elle « demeure en cette paroisse ».
- La bénédiction des époux devant les parents proches et témoins, ces derniers ne sont pas nommés mais j'ai pu dénombrer six signatures différentes sans trouver celles des mariés.

L'acte ne fait pas mention de la profession de Jean. Grâce à son acte de décès, on sait qu'il était meunier comme son père Mathurin HUBERT.

De son mariage avec Marie LANDEAU, sont nés sept enfants que nous avons vus au paragraphe 6.1.2.

### 6.2.2 Le décès de Jean HUBERT et Marie LANDEAU

Le couple décède à 10 années d'écart, en commençant par Marie à l'âge de 56 ans. Elle est inhumée dans le cimetière de la commune de leur mariage<sup>106</sup> le 10 avril 1792. Son gendre Pierre LAUNAY sera présent. L'acte de sépulture est issu d'un registre paroissial.

Jean HUBERT meurt le 21 brumaire de l'an XI (12 novembre 1802) à Sainte-Suzanne<sup>107</sup>. L'acte relatant son décès est cette fois un acte civil de décès, son gendre en est également le témoin mais sa dénomination est *citoyen* Pierre LAUNAY, il est meunier comme et peut-être même avec son beau-père. L'autre témoin est son fils François. Aucun des deux ne signe l'acte, ne sachant le faire.

### 6.2.3 Les collatéraux de Jean HUBERT et Marie LANDEAU

Jean HUBERT est fils unique.

Marie LANDEAU, quant à elle est issue d'une fratrie de 11 enfants. Comme précédemment indiqué, la consigne du mémoire est de les trouver et les nommer aussi bien les filles que les garçons. En termes de méthodologie, je me suis attachée à trouver l'acte de mariage de ses parents connu grâce à son acte de naissance et suite à cela consulter les registres de la commune des époux sur la période de fécondité potentielle de la mère, à savoir de son mariage à l'âge de

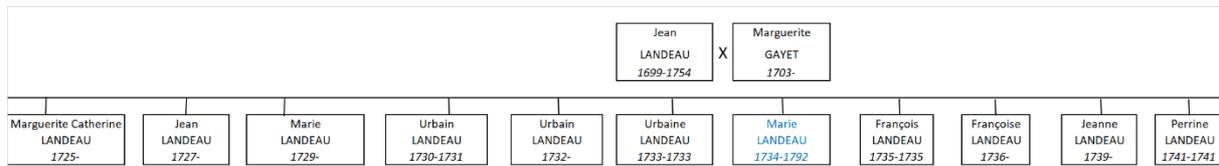
---

<sup>105</sup> **Moulin à foulon** : sert à nettoyer les étoffes de laine, les dégraisser et en imbriquer les fibres.

<sup>106</sup> ADN53, Acte de sépulture de Marie LANDEAU, 10/04/1792, Sainte-Suzanne

<sup>107</sup> ADN53, Acte de décès de Jean HUBERT, 21 Brumaire an XI, Sainte-Suzanne

40 ans environ, soit 1748 au plus tard. Elle a 38 ans lors de son onzième et dernier accouchement.



Par manque de temps, je n'ai pas cherché à retrouver toutes les dates de décès des personnes composant cette fratrie. Néanmoins, il serait possible d'en déduire certaines car plusieurs enfants portent le même prénom. Il était de coutume de prénommer les enfants de la manière suivante : l'aîné des garçons prend le prénom du père, l'aînée des filles celui de la mère. Au cas où des enfants en bas âge viendraient à décéder, le bébé de la naissance suivante pouvait alors porter le prénom de son défunt aîné en version du même sexe, féminisé ou masculinisé en fonction des cas. Nous en avons un exemple ici avec le prénom Urbain. Un premier Urbain est né en 1730 et décède en 1731. Le garçon suivant né en 1732 porte le même prénom puis c'est autour d'une petite fille de se prénommer Urbaine, née et décédée en 1733. Le phénomène se répétera quelques années plus tard avec le prénom François (enfant né et décédé en 1735), sa sœur cadette née l'année suivante se prénommera Françoise.

### 6.3 Les ascendants de François Jean HUBERT, 3<sup>ème</sup> génération

#### 6.3.1 Le couple Mathurin HUBERT et Julienne ESNAYS

Mathurin HUBERT a été baptisé le 27 juillet 1792 à Sainte-Suzanne, en Mayenne. Ici encore, la date de naissance de l'enfant n'est pas précisée. Il est donc possible de l'estimer au jour même ou à la veille. Le nouveau-né étant forcément présent à son baptême, je ne peux m'empêcher de penser aux conditions parfois extrêmes qu'il doit affronter dans les premières heures de sa vie pour l'ondoiement dans l'église de la paroisse. Depuis le concile de Trente (1545-1563), qui a confirmé le baptême comme sacrement, il doit être effectué dans les trois jours suivant la naissance. Il y a un empressement certain à être baptisé, notamment en raison de la mortalité infantile extrêmement élevée. Selon l'Eglise catholique, il est primordial que l'enfant devienne fils de Dieu avant qu'il ne meure. En cas d'urgence extrême, un laïc, une sage-femme par exemple, pouvait ondoier le nouveau-né moribond.

Sous l'Ancien régime, l'acte de baptême comprend les mentions détaillées ci-dessous<sup>108</sup>. Je vais m'attacher à constater que celui de Mathurin (annexe n°11) ne déroge pas à la règle.

- La date de la célébration : le ving sept juillet mil six cent quatre ving douse
- Le nom et le prénom du nouveau-né : *Mathurin HUBERT* (la présence du T à son patronyme est notable),
- La date et le lieu de sa naissance : ni la date ni le lieu ne sont indiqués, uniquement le lieu de la paroisse, *Ste Suzanne*
- Le sexe de l'enfant : *enfant male*
- Le nom et le prénom de ses parents : *Mathurin HUBERT et Renée CHAILLEU*
- L'état matrimonial des parents : *mariage légitime*
- Le lieu de résidence des parents : non indiqué
- La profession des parents : non indiquée

<sup>108</sup> <https://www.histoire-genealogie.com/Les-actes-de-baptême-antérieurs-a> (consulté le 27/07/20)

- Le nom et le prénom du parrain et de la marraine : Daniel SOURSSIER et Mathurinne MILART
- Leur lien de parenté avec l'enfant : non indiqué
- Le lieu de résidence : non indiqué mais on sait que le parrain est attaché à *la paroisse de Chammes*, (les communes de Ste Suzanne et Chammes ont fusionné le 1<sup>er</sup> janvier 2016) et la marraine à *cette paroisse*
- Les témoins s'ils existent : ils ne sont pas cités mais ils signent l'acte
- Les signatures des personnes présentes avec indication de ceux qui n'ont pas su signer l'acte : seuls le curé, Jean POMMIER, et les témoins, H.RIFFATOY et COURLE, savent signer.

Mathurin prend le prénom de sa marraine qui est également celui de son père.

Il épouse en premières noces le 27 avril 1728 à Torcé (Mayenne), Jeanne COTINEAU<sup>109</sup>. Cette dernière est inhumée le 25 septembre 1730 à Viviers-en-Charnie (Mayenne) à l'âge de 35 ans en présence de son mari comme il est écrit dans l'acte<sup>110</sup>. La cause du décès est très certainement la mise au monde de son premier fils, André HUBERT, baptisé le même jour et dont l'acte précède celui d'inhumation de sa mère dans le registre paroissial. Le prénom de l'enfant n'est pas certain. En effet, dans la marge, il est indiqué « *Baptême André HUBERT* » mais dans l'acte de Mathurin HUBERT, André serait en réalité le prénom du parrain, sachant que les deux cas sont probables car l'enfant peut porter le nom de son père, surtout s'il est l'aîné ou celui de son parrain.

Il épouse en secondes noces à l'âge de 40 ans, Julienne ESNAY, le 16 avril 1733 à Torcé<sup>111</sup>. Il est possible de remarquer ici qu'il ne l'a pas épousé dans les semaines qui ont suivi le décès de sa première épouse, ce qui peut signifier que l'enfant André (Mathurin) HUBERT est peut-être décédé peu de temps après sa mère et n'a par conséquent pas nécessité les bons soins d'une belle-mère.

Julienne ESNAY est née dans la même commune que son époux le 23 novembre 1714<sup>112</sup>. Cette date reste pour moi à confirmer car bien que j'aie pu la retrouver dans différents arbres sur généanet, je n'en ai pas trouvé la preuve formelle en consultant les archives départementales d'état-civil en ligne ni via les bases de données du Cercle de généalogie de la Mayenne dont je suis membre.

Il me faut préciser que les recherches de ces deux communes, Torcé et Viviers-en-Charnie, ne sont pas simples car elles ont fusionné en 1973<sup>113</sup> pour devenir Torcé-Viviers-en-Charnie. Les registres d'archives en ligne sont tantôt répertoriés sous le nom actuel tantôt sous le nom des anciennes communes.

Julienne ESNAY décède à l'âge de 42 ans à Viviers-en-Charnie le 31 août 1757.

Jean HUBERT est l'enfant unique du couple.

---

<sup>109</sup> ADN53, Acte de mariage de Mathurin HUBERT et Jeanne COTINEAU 27/04/1728, Torcé, cote E Dépôt 194/E5

<sup>110</sup> ADN53, Acte de décès de Jeanne COTINEAU, 25/09/1730, Viviers-en-Charnie, cote E Dépôt 200/E8

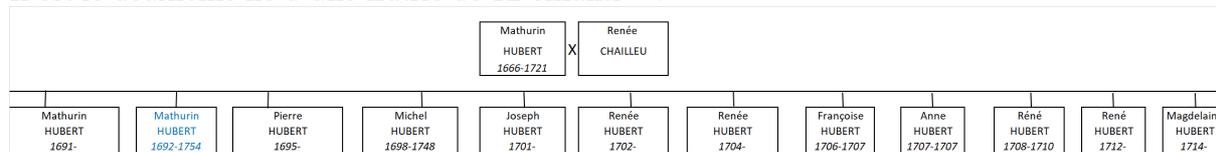
<sup>111</sup> ADN53, Acte de mariage de Mathurin HUBERT et Julienne ESNAY, 16/04/1733, Torcé

<sup>112</sup> Arbres généalogiques collaboratifs généanet.

<sup>113</sup> [http://cassini.chess.fr/cassini/fr/html/fiche.php?select\\_resultat=40924](http://cassini.chess.fr/cassini/fr/html/fiche.php?select_resultat=40924) (consulté le 27/07/20)

### 6.3.2 Les collatéraux de Mathurin HUBERT

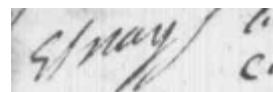
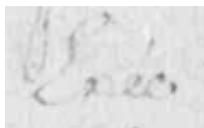
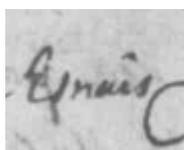
Il est le deuxième né d'une fratrie de 12 enfants<sup>114</sup>.



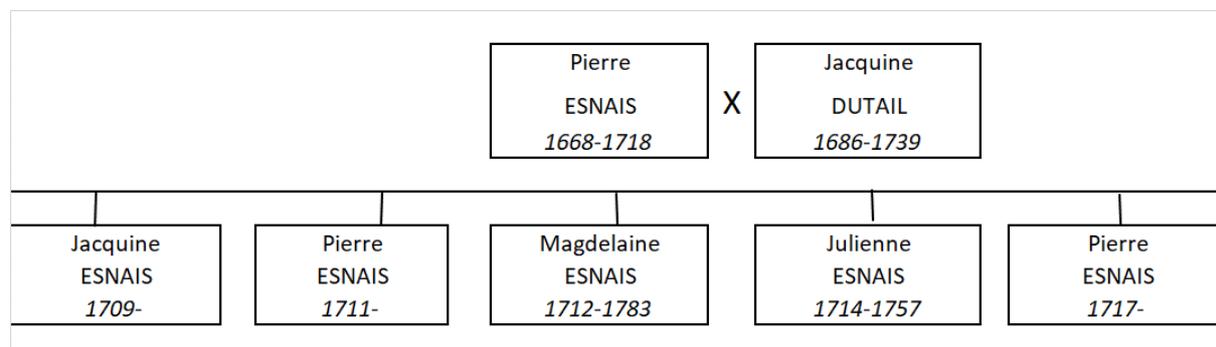
Le couple Mathurin HUBERT et Renée CHAILLEU a eu 12 enfants en l'espace de 23 ans soit un intervalle intergénésiq ue légèrement inférieur à 2 ans. Si l'on tient compte d'éventuels fausses couches lorsque deux naissances sont éloignées de plus de deux ans comme entre celles entre le second Mathurin (1692) et Pierre (1695) ou celles des deux René garçons (1708 et 1712), il est probable que Renée CHAILLEU ait été enceinte tous les 18 mois au maximum. Dans cette fratrie, quatre enfants portent le prénom de René(e), le trois premiers étant certainement décédés en très bas âge.

### 6.3.3 Les collatéraux de Julienne ESNAÏ

Avant de voir quels sont les frères et sœurs de Julienne, je dois indiquer que j'ai trouvé une multitude d'orthographe s à ce patronyme : ESNAÏS semble le plus courant et celui utilisé sur l'acte de naissance de son père, Pierre ESNAÏS<sup>115</sup>, mais aussi ESNEE<sup>116</sup>, ou encore ESNAÏS<sup>117</sup>. Pour plus de sûreté dans mes recherches via Filae ou généanet, je l'ai également orthographié ESNAÏE, ENAÏS.



Julienne est issue d'une fratrie de cinq enfants. Les parents sont Pierre ESNAÏS (1668-1718) et Jacquine DUTAIL (1686-1739), ils sont natifs de Torcé, s'y sont mariés, y ont eu tous leurs enfants et y sont décédés à plus de 20 ans d'intervalle.



<sup>114</sup> ADN53, Registre BMS de Sainte-Suzanne 1685 à 1715, cote E Dépôt 185/E13 à E16

<sup>115</sup> ADN53, Acte de naissance de Pierre ESNAÏS, 09/01/1668, Torcé, cote E dépôt 194/E2

<sup>116</sup> ADN53, Acte de décès de Pierre ESNEE, 27/03/1718, Torcé, cote 4E 305/2

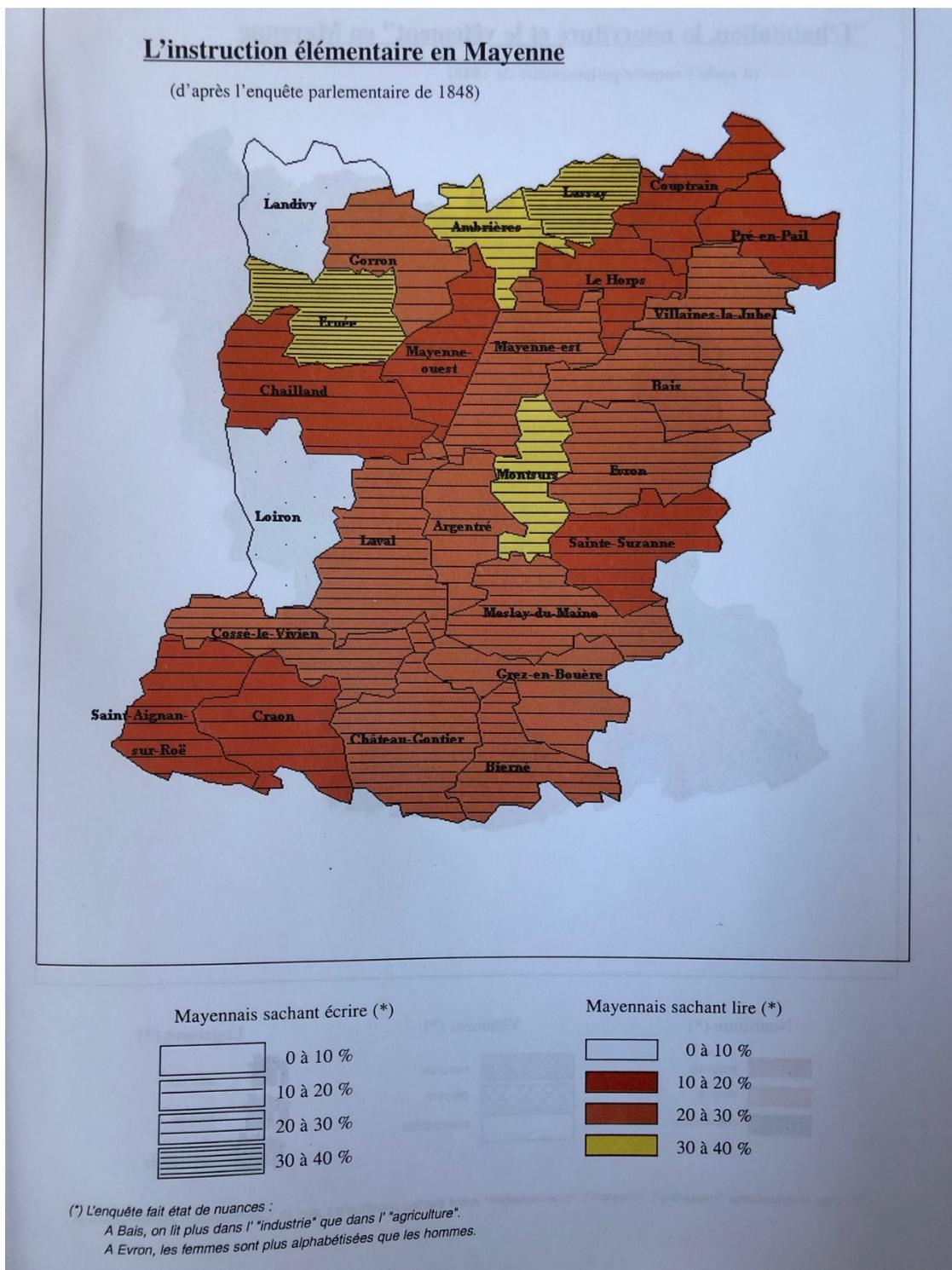
<sup>117</sup> ADN53, Acte de mariage de Pierre ESNAÏS et Jaquine DUTAIL, 06/10/1707, Torcé

L'espacement des naissances de cette fratrie est globalement de deux ans avec possiblement une fausse couche ou un enfant mort-né entre Julienne et le second Pierre. Alors que dans les registres d'état-civil du XIX<sup>ème</sup> siècle les enfants mort-nés sont fréquemment indiqués, ce n'est pas le cas dans les registres paroissiaux du XVIII<sup>ème</sup> que j'ai pu consulter.

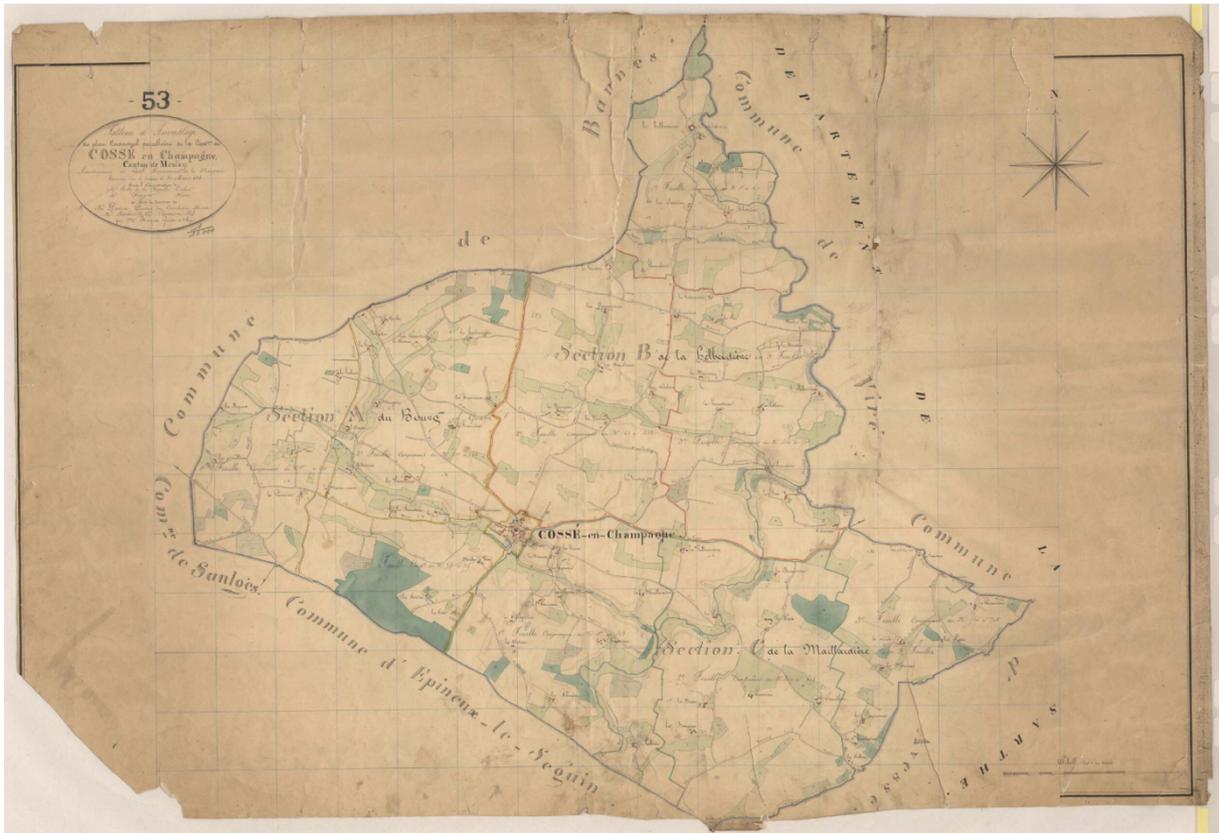
Pierre est le 5<sup>ème</sup> et dernier enfant. En raison du décès de son père l'année suivante, il n'y a pas eu d'autres enfants dans ce couple. Sa veuve semble ne pas s'être remariée alors qu'elle avait à minima deux enfants en bas âge à élever.



## 7 Annexes



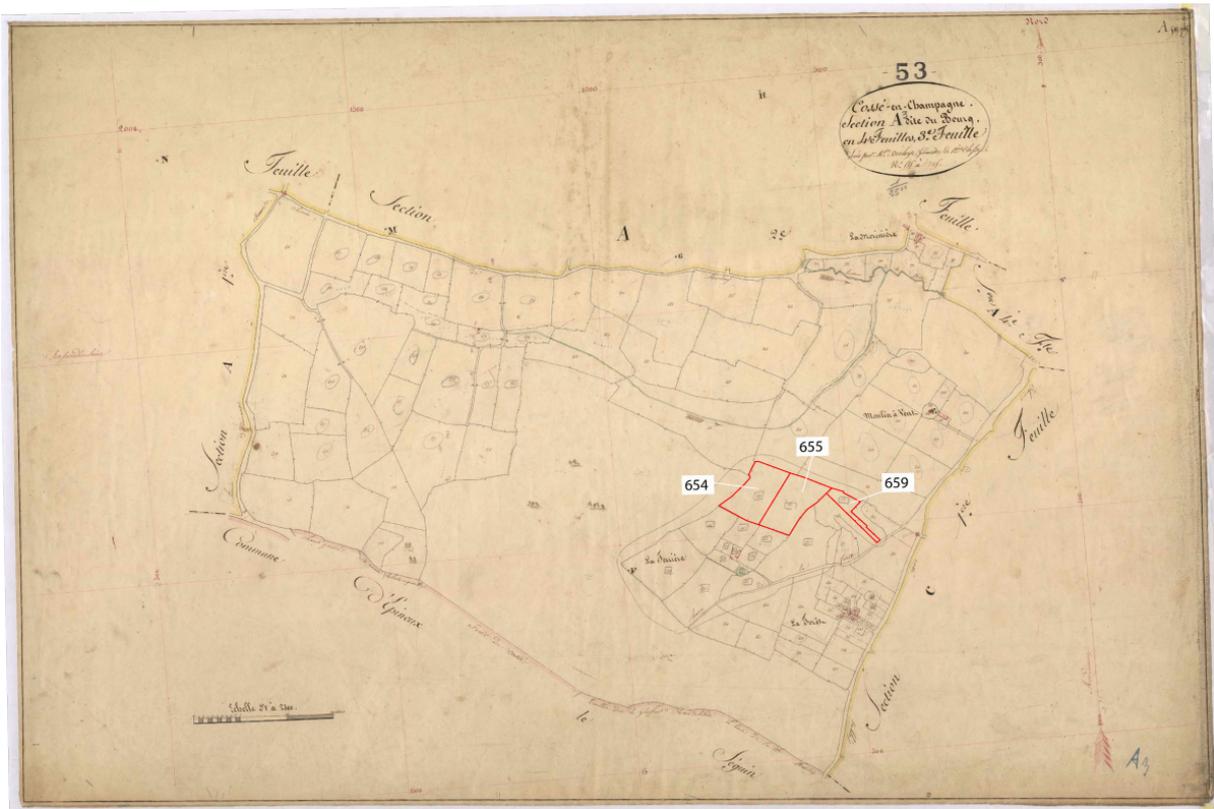
Annexe 1 : Enquête parlementaire 1848, niveau d'instruction en Mayenne



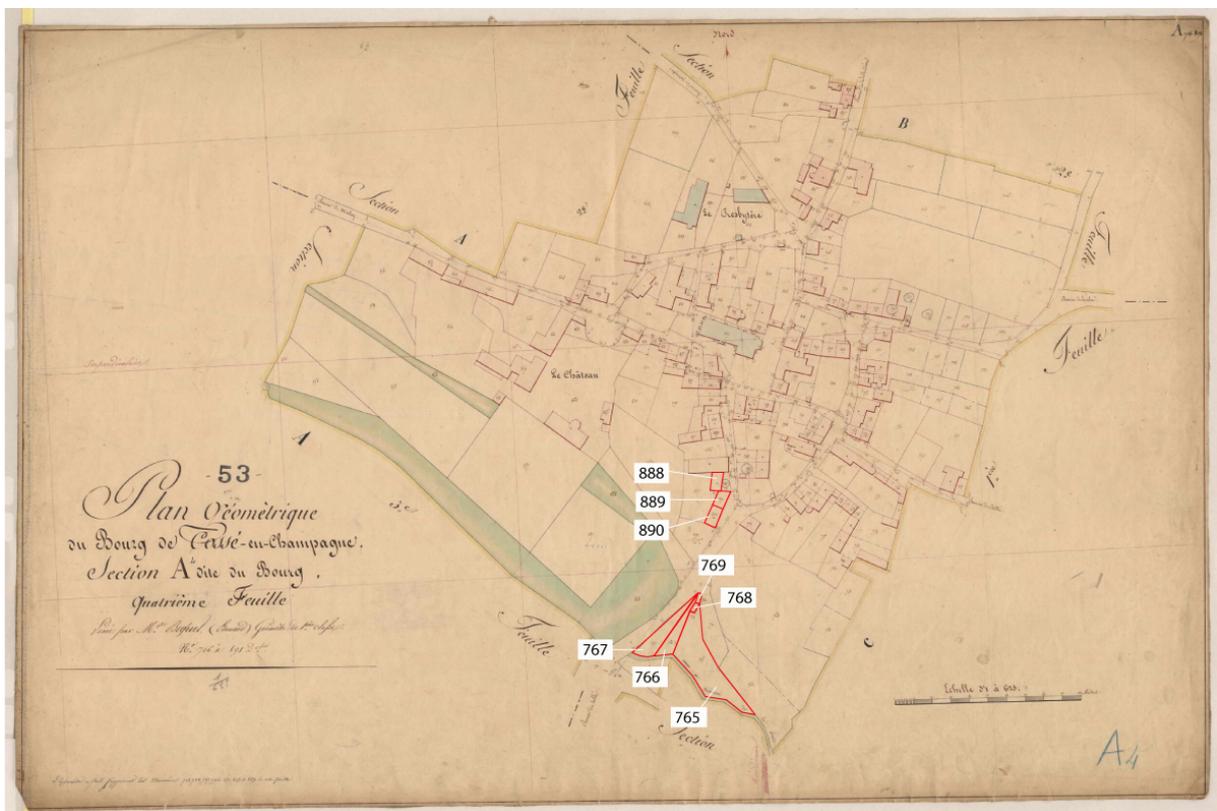
Annexe 2, Plan cadastral, tableau d'assemblage Cossé-en-Champagne, 1834, cote 3P2672/1



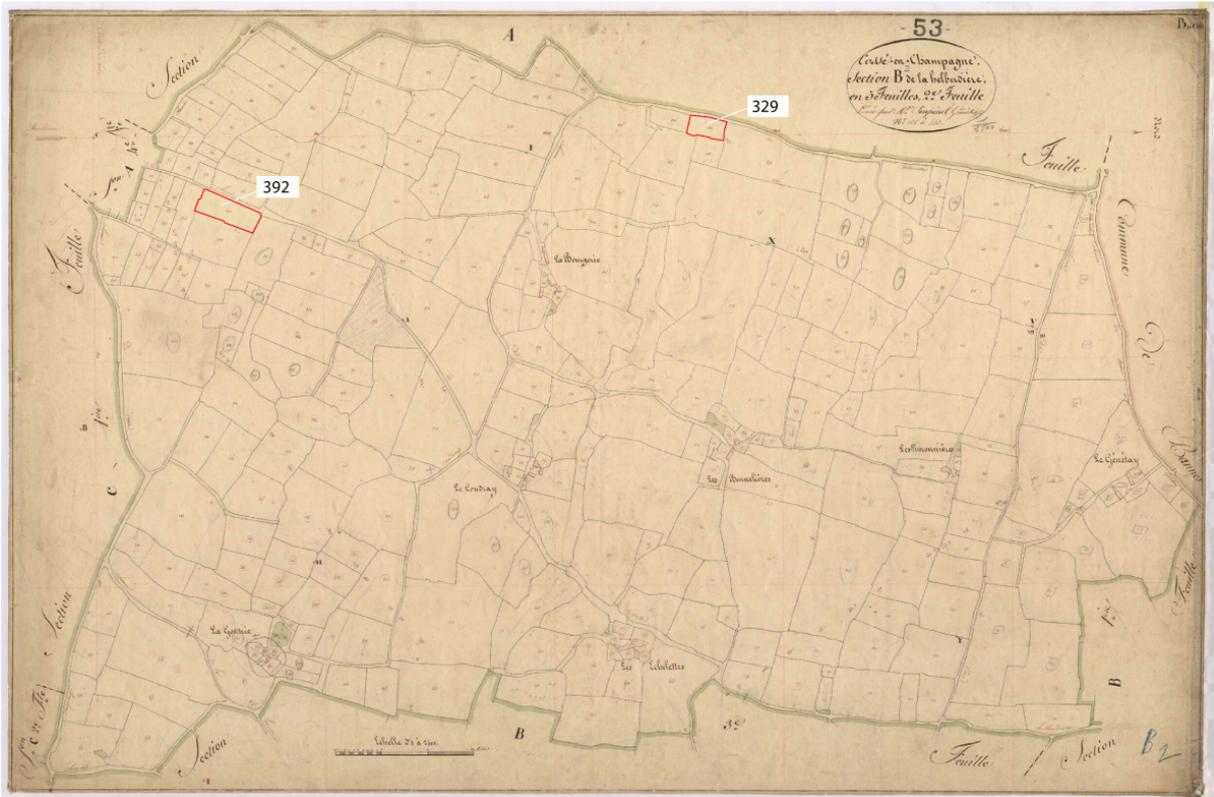
Annexe 3 Plan cadastral, Section A2, Cossé-en-Champagne, 1834, cote 3P2672/3



Annexe 4 Plan cadastral, Section A3, Cossé-en-Champagne, 1834, cote 3P2672/4



Annexe 5 Plan cadastral, Section A4, Cossé-en-Champagne, 1834, cote 3P2672/5



Annexe 6 Plan cadastral, Section B2, Cossé-en-Champagne, 1834, cote 3P2672/7

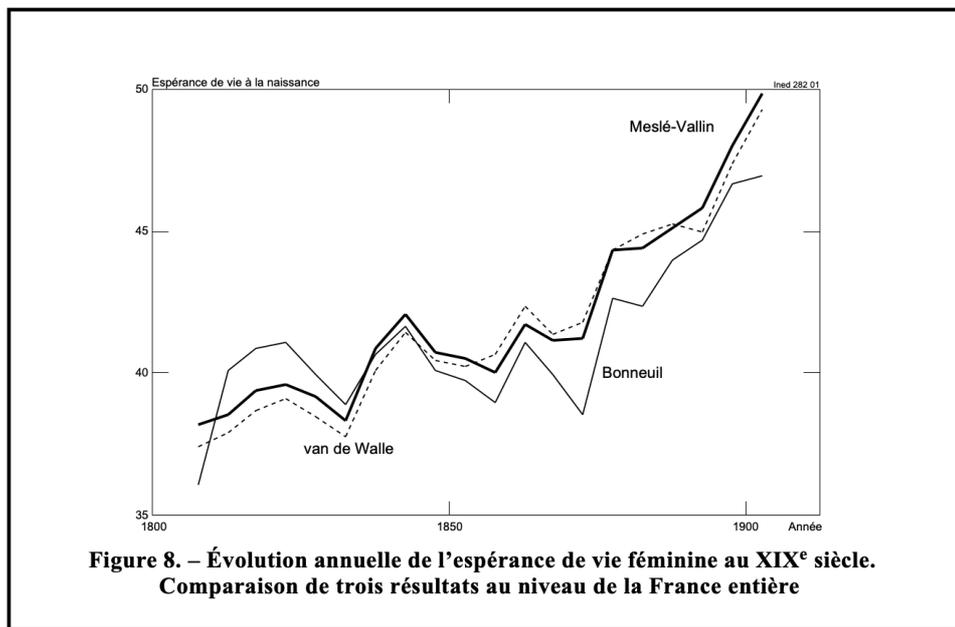


Figure 8. – Évolution annuelle de l'espérance de vie féminine au XIX<sup>e</sup> siècle. Comparaison de trois résultats au niveau de la France entière

Annexe 7, INED, Tables de mortalité françaises pour les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, Jacques Vallin et France Meslé, p 34

LÉGION D'HONNEUR.

NUMÉRO D'ORDRE  
DES MATRICULES:

8101.

Nom: *COSSON*

Prénoms: *François, Dominique*

*8.637*

Qualité ou grade: *Chef de Bataillon au 66<sup>e</sup> de ligne*

né le *4 août 1838*

à *Joué (Loir et Cher)*

a été promu **Officier** de la Légion d'honneur par décret

du *28<sup>e</sup> ju 1888* rendu sur le rapport

du Ministre de la Guerre

pour prendre rang du *m. j.*



Chevalier le: *2<sup>e</sup> ju 1871*

Date du départ de la décoration: *9 ju 1889*

du brevet: *20 mars 89*

Date du décès: *mar 1896*

**597**  
**61**

*79*

*1*

Annexe 8, Base Léonore, Fiche Matricule légion d'honneur, François COSSON, cote LH/597/61



20 JUIN 1950

MONSIEUR LE MAIRE  
de  
VOUVRES

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.**

DEMANDE	RÉPONSE
<p>Référence <b>TD 9-779-37</b></p> <p>MONSIEUR LE MAIRE</p> <p>Sans la notice de décès de juillet 1949, vous avez signalé que <b>Jéguin Julia, Marie, s.p. d'adult.</b>, était décédée à Vouvres le 9-9-1949, laissant M<sup>me</sup> <b>Louison, née Monpélit, de-</b> meurant à Vouvres, comme légataire universelle.</p> <p>Je vous serais très obligé de bien vouloir me faire connaître à quelle somme vous avez pu en recueillir.</p> <p>Avec mes remerciements anticipés, veuillez agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.</p> <p style="text-align: right;">L'INSPECTEUR ADJ <i>[Signature]</i></p>	<p>Vouvres le 21 Juin 1950</p> <p>Monsieur l'inspecteur</p> <p><b>Madame Jéguin Julia</b> l'Hubert épouse de <b>M. Pannier</b> n'a pas de parents proches. Paralysée. Elle a été soignée de nombreuses années par une femme <b>Loison</b>. C'est sans doute pour cela que vous voudriez son signifier la légataire universelle.</p> <p>Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.</p> <p style="text-align: right;">Maire de Vouvres <i>[Signature]</i></p>

Annexe 10, Demande de renseignement Ministère des finances suite au décès de Julia PEGUIN,

AD72 via Le fil d'Ariane

Le cinquième d'ict Guillier nul six cent quatre  
 ving deux par moy curé de la paroisse de  
 Louvain a esté baptisé un enfant mâle issu du  
 mariage légitime de Mathurin Hubert & Anne  
 Gabeau & a esté nommé Mathurin par David  
 Souffier de la paroisse de Louvain & Mathurin  
 milant de cette paroisse ledquel ne signant  
 protestant de Louvain  
 prommer  
 H. Coulo

Annexe 11, Acte de baptême Mathurin HUBERT, 27 juillet 1692, ADN53

## 8 Bibliographie

- Alain CORBON, *Le monde retrouvé de Louis-François PINAGOT*, éd Flammarion, 1998
- Abbé ANGOT *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*, tomes I et IV, publié entre 1900 et 1910
- Affiches judiciaires du Mans de 1839
- André PEGORIER, *Les noms de lieux en France*, ed IGN, 2006
- Bulletin Monumental, tome 148, n°1, année 1990
- Maurice GARDEN et Hervé LE BRAS, *La dynamique de la population Française (1801-1914) dans Histoire de la population française*, Tome 3, de 1789 à 1914 direction Jacques DUPAQUIER, PUF, 1998 p. 130 (1re édition 1955)
- Revue Population n°34, Edition 1979
- Jacques-Olivier BOUDON, *Le plancher de Joachim*, Ed Galimard 2017
- Paul DE FELICIE, *Histoire du protestantisme à Mer*, éd Le Livre d'Histoire, réédition de 1991
- Jacques VALLIN et France MESLE, *Tables de mortalité françaises pour les XIXe et XXe siècles*, avril 2001
- Jacques HOUDAILLES, *La taille des Français au début du XIXe siècle*, Revue Population
- Patrick KAMOUN, *Histoire du mouvement HLM*, 2013
- Jean-Paul SARDON, *L'Evolution du divorce en France*, revue Populaire, 1996
- Patrice BOURDELAIS, *La Marche du choléra en France : 1832-1854*, 1978
- Marie-Odile MERGNAC, *Les métiers d'antan*, Ed Archives et Culture, ed 2013